

# **Grippe « porcine » : les perles de la campagne**

*Dr Marc GIRARD*

Conseil en pharmacovigilance et pharmacoépidémiologie  
Expert européen (AEXEA)  
*76 route de Paris, 78760 Jouars-Pontchartrain (agosgirard@free.fr)*

Site : [www.rolandsimion.org](http://www.rolandsimion.org)

Mise à jour du 31/12/09

# Grippe porcine : dernier bilan

*Organisation mondiale de la santé*

Nombre de décès imputables à la grippe porcine en 2009	« 12 220 » <sup>1</sup>
Nombre de décès imputables à une grippe saisonnière banale	« entre 300 000 et 500 000 » <sup>2</sup>
Nombre <i>minimum</i> de décès qui restent à trouver pour permettre aux autorités sanitaires de sauver la face	entre 288 484 et 488 484

**Alleï !!!**

---

<sup>1</sup> En négligeant les décimales, nonobstant que l'OMS « dispose de peu de données »... en Egypte et au Kazakhstan (Source AFP, 23/12/09 et 30/12/09).

<sup>2</sup> Bodewes et coll. Yearly influenza vaccinations : a double-edged sword ? The Lancet.com/infection (2009) ; doi.10.1016/S1473-3099(09)70263-4

## *Ministère de la santé (France)*

Nombre de Français vaccinés	Près de 4,4 millions ou quelques petites centaines <sup>3</sup>
Nombre <i>annoncé</i> de Français encore mystifiés par la propagande du gouvernement (20%)	13 millions
Nombre de Français à encore vacciner pour atteindre cet effectif qui signera de toute façon l'échec cinglant d'une inqualifiable complaisance gouvernementale	Plus de 9,6 millions ou près de 13 millions
Nombre de doses qui restent à attendre preneur	Près de 89-90 millions ? <sup>4</sup>

**Allez la France !!!**

---

<sup>3</sup> Cela dépend si on compte le nombre de gens qui ont reçu une première dose (de gré ou de force) ou ceux qui ont effectivement reçu leur seconde injection, normalement seule à même de leur garantir le statut de « vacciné ».

<sup>4</sup> « Environ », car on n'a pas d'évaluation précise pour le nombre de doses purement et simplement jetées compte tenu du conditionnement habilement choisi par l'administration sanitaire (10 doses individuelles par flacon) : on sait juste qu'il y en a beaucoup – et que ça n'empêche pas Ben Hur de dormir.

**Citation :** « Il faut s'attendre à un deuxième pic (...) Il est impossible de le prévoir aujourd'hui, mais il y aura vraisemblablement une autre vague épidémique »

**Auteur :** Jean-Louis Bensoussan, président national du GROG (groupement régional d'observation de la grippe)

**Source :** La Dépêche.fr, 25/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Un peu comme avec une grippe saisonnière ?...

**Citation :** « La vaccination reste toujours d'actualité. c'est la seule protection efficace contre le virus (...) »

**Auteur :** Jean-Louis Bensoussan, président national du GROG (groupement régional d'observation de la grippe)

**Source :** La Dépêche.fr, 25/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Et les gens qu'on a décomptés comme grippés alors qu'ils n'avaient aucun symptôme (cf. 24/12/09), c'est quoi qui les a protégés ?...

**Citation :** Entre 8 et 15 millions de personnes auraient déjà été en contact avec le virus H1N1, a indiqué l'Institut de veille sanitaire (InVS), qui a pris en compte les personnes qui ont eu des symptômes grippaux mais n'ont pas consulté, et celles qui n'ont pas eu de symptômes.

**Auteur :** M.B.

**Source :** Le Figaro.fr, 24/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Celle-là, c'est la meilleure ! On savait déjà que pour déclarer atteint le seuil pandémique, au printemps dernier, les autorités sanitaires avaient multiplié par 20 ou 30 le nombre de gens effectivement atteints par le nouveau virus ; puis, que les mêmes avaient décompté comme grippe « porcine » tous les rhumes caractérisés par une dyade sémiologique implacable : « fièvre à 38° et toux » (encore bien assouplie par des généralistes complaisants) ; on nous annonce aujourd'hui placidement que pour arriver à des taux inégalés en Europe, l'InVS s'est de plus autorisé à inclure dans ses décomptes... *des gens qui n'ont même pas eu de symptômes* (et qui n'ont bien sûr pas consulté) !

Ce n'est plus Ginette Mathiot à l'envers (20/10/09), mais *la Cuisine surréaliste* : « vous ajoutez une pincée ou un sac de sel, vous mettez une goutte ou un tonneau de vinaigre, vous saupoudrez une cuiller de farine ou un champ de blé, vous émincez le troupeau, vous faites réchauffer le tout au bain-marie ou à la bombe A – et vous verrez bien ce que ça donne »...

La cuisine est une longue patience, mais l'épidémiologie – en France – est une tambouille assez cocasse...

**Citation :** « La vaccination n'est qu'une mesure *parmi d'autres* pour freiner la diffusion de la grippe ».

**Auteur :** Didier Houssin, directeur de la Direction Générale de la Santé

**Source :** Les Echos.fr, 24/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Ce qui est dommage, c'est que la DGS ait consacré l'essentiel de son énergie à cette seule mesure « parmi d'autres » : qu'elle se trouve de ce fait ridiculisée et par le pourcentage ridicule de Français vaccinés (moins de 7% au mieux), et par l'évolution spontanée de cette pseudo-pandémie.

Comme au temps de Brejnev, il va maintenant falloir expliquer pourquoi les prévisions du Plan ne se sont pas réalisées et pourquoi ce qui s'est réalisé n'avait pas été prévu par le Plan.

Pour ça, on peut faire confiance à Houssin...

**Citation :** La vaccination « *peut commencer à avoir un impact* » sur l'évolution de l'épidémie lors des prochaines vagues.

**Auteur :** Françoise Weber, directrice de l'Institut national de veille sanitaire

**Source :** Les Echos.fr, 24/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Par rapport au temps pas si lointain où les « meilleurs » experts de Madame Bachelot (pardon pour le pléonasme) nous menaçaient des pires catastrophes si 90% des enfants n'étaient pas vaccinés (17/07/09), il va falloir expliquer maintenant comment avec un pourcentage négligeable d'enfants réellement vaccinés (probablement moins de mille ont reçu leur seconde dose pourtant recommandée), la vaccination peut avoir « un impact » sur la grippe...

Il va suffire de ne plus compter les rhumes et (pour parler encore comme Chirac : cf. 16/12/09) l'épidémie – pardon : la **pan**démie – va faire *pschitt* !

**Citation :** En Europe, la maladie (...) a également "atteint *un plafond* dans la majorité des pays".

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Challenges.fr, 23/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Chez les politiques et les responsables sanitaires, elle a par là même rattrapé l'araignée qui y courait depuis le printemps dernier.

**Citation :** Dans un précédent communiqué diffusé mardi, l'OMS soulignait que la pandémie reste modérée même si elle frappe généralement des personnes *plus jeunes que la grippe traditionnelle*.

**Auteur :** Anonyme

**Source :** L'Express.fr, 23/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Comme la plupart des fléaux (Ben Hur exclu), la grippe n'a pas d'âge...

**Citation :** "Les gens doivent comprendre que ce vaccin est sûr." C'est par ces mots que Barack Obama a annoncé qu'il s'était fait vacciner contre la grippe A, mardi. (...) Hasard du calendrier, c'est également ce mardi qu'a choisi Nicolas Sarkozy pour recevoir le vaccin anti-grippe A

**Auteur :** Cyriel Martin

**Source :** Le Point.fr, 23/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Copenhague aura au moins servi à quelque chose.

**Citation** : Enfin, les personnes allergiques au poisson sont tranquilles, "il n'y a pas de problème connu avec les adjuvants", indique le Syndicat des pêcheurs la Société d'allergologie.

**Auteur** : Sarah Laîné

**Source** : Doctissimo, 22/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : De toute façon, avec les vaccins contre la grippe porcine, *il n'y a pas de problème connu* – même relativement à ceux pourtant dûment répertoriés dans le rapport d'évaluation de l'Agence européenne (cf. 12/12/09).

Et on peut compter sur les autorités sanitaires pour que les problèmes de tolérance restent dans l'anonymat quoi qu'il arrive...

**Citation :** Ce dernier [Celvapan® (Baxter)] présente les mêmes caractéristiques que les autres vaccins, mais il est *le seul* à être produit dans des cellules de mammifères, et non des cellules embryonnaires de poulet.

**Auteur :** Sarah Laîné

**Source :** Doctissimo, 22/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** C'est bien tout le problème (cf. 31/10/09)...

**Citation** : Actuellement, il n'y a aucun décès lié à la grippe saisonnière

**Auteur** : B. Lina

**Source** : Rue89, 19/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) :  
*Nonsense...*

**Commentaire** : Le gars-là voudrait insinuer qu'on a imputé à la grippe « porcine » tous les décès grippaux qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

**Citation :** « Le tout est encadré par *une législation très stricte* sur la publicité du médicament, qui *garantit la véracité* des informations et limite le montant des offres de services. L'industrie pharmaceutique adhère aussi à *un code de bonne conduite*, la charte éthique de la visite médicale. »

**Auteur :** Dr Denis Lefebvre, fondateur de l'agence M-Eden

**Source :** Le Monde, 16/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant(issime)

**Commentaire :** Législation « très stricte », « véracité » des informations, charte « éthique » : exactement ce qu'on a vu à l'œuvre depuis 8 mois à propos de la grippe porcine.

Un grand bravo au *Monde* qui, au mépris absolu de la loi susmentionnée, présente comme un propos d'expert l'interview indigente du directeur général d'une pauvre agence de pub pour l'industrie pharmaceutique, plus riche de baratin que d'idées, dont le slogan d'accroche est « vous aimeriez que votre médicament devienne une marque culte ? », dont l'*Activité* revendiquée inclut la « gestion de groupes experts » et dont les *Références* s'organisent autour d'une activité de « lancements et relancements ».

Exactement ce dont on a actuellement besoin pour éclairer les foules sur les enjeux du marketing pharmaceutique.

Beuve-Méry doit se retourner dans sa tombe. N'importe : grâce à des agences comme ça, l'industrie pharmaceutique (et ses *spin doctors*) aura toujours un médicament à proposer contre ce type d'agitation *post-mortem* (pas encore cataloguée au DSM, mais ça ne saurait tarder). Un médicament ? Que dis-je ? « Une marque culte » – comme fut *Le Monde* en son temps...

**Citation :** « Avec une centaine de décès chaque année, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par toxique en France ».

**Auteur :** Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé

**Source :** <http://www.inpes.sante.fr/index2.asp?page=30000/actus2009/028.asp>, 21/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** En gros autant de morts qu'avec la grippe porcine (surtout si l'on tient compte des exagérations de l'InVS concernant la mortalité grippale) à ceci près que :

- avec le monoxyde de carbone, c'est tous les ans ;
- les victimes du CO ne sont pas, dans leur immense majorité, des sujets fragilisés ;
- cela ne coûterait pas 1,5 milliards d'euros de remettre aux normes *toutes* les installations de chauffage défectueuses.

A quand la réquisition des chauffagistes ?

**Citation** : Quand l'épidémie refluera, "il est possible qu'il y ait une réminiscence du virus, d'autres vagues épidémiques, d'où la recommandation de se faire vacciner",

**Auteur** : Didier Houssin, directeur de la Direction générale de la santé

**Source** : Doctissimo, 21/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : On sent toute l'influence du mysticisme russe chez cet ancien de la *Pravda* : « Reflux, réminiscence, vagues – vague réminiscence ». Et cette bouleversante invocation d'avenir – toute l'âme slave en trois mots : « quand l'épidémie refluera ». On voit d'ici les blocs de glace sur la Volga, la neige qui fond, le renne qui brame, le moujik qui fête le retour du printemps au son de la balalaïka, et la moujik – légèrement en retrait – qui l'attend pour lui demander où est passé le dernier tonneau de vodka.

« D'où la recommandation »...

Ce type mérite au moins le prix Pouchkine.

**Citation :** « Nous ne sommes pas pleinement satisfaits du taux de vaccination, en dessous de 10% et à partir du 5 janvier il y aura une seconde campagne de vaccination dans les établissements scolaires »

**Auteur :** Gérard Gachet, porte-parole du ministère de l'Intérieur

**Source :** Romandie News, 21/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** On croirait entendre les chefs de gouvernement commenter le référendum sur la constitution européenne.

La seule différence, c'est que cette fois, il va être difficile de faire endosser à des Parlements croupions la totalité des doses que les citoyens ont farouchement refusées.

Courageux, mais pas téméraires, les Parlementaires...

**Citation :** « Même si l'épidémie semble de stabiliser, des décès et cas graves vont continuer à être observés ».

**Auteur :** Françoise Weber, directrice de l'Institut de veille sanitaire

**Source :** Doctissimo, 21/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Purée ! On va encore avoir des gens qui vont mourir cet hiver ?

Que fait la police ?

**Citation :** « Les Groupes régionaux d'observation de la grippe (Grog) estiment que "*la crête de la première vague est franchie*" sur l'ensemble du territoire mais que la grippe A elle reste épidémique dans la région parisienne. »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** L'Express.fr, 18/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** « La crête de la première vague », c'est bien le truc qui vient juste avant un tsunami ?

**Citation :** « Le taux [de mortalité] calculé pour le Royaume-Uni est nettement inférieur (de quatre à quarante fois) à celui avancé pour la France, mais l'InVS reconnaît que dans ses données "*l'interprétation de la létalité est périlleuse en raison des nombreux biais affectant le numérateur (nombre des décès) et le dénominateur (nombre des cas).*" »

**Auteur :** Paul Benkimoun

**Source :** Le Monde, 14/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Parmi les « nombreux biais » affectant les estimations épidémiologiques, deux sont particulièrement bien documentés<sup>5</sup> :

- pour le numérateur : la mauvaise foi de l'InVS ;
- pour le dénominateur : l'incompétence de l'InVS.

---

<sup>5</sup> Il y en a d'autres : avec 138 décès sur 540 000 cas de grippe H1N1 au Royaume-Uni, on se demande comme *Le Monde* arrive à un taux de « quatre à quarante fois inférieur » par rapport à la France qui, elle, annonce 164 décès chez 5,3 millions de sujets infectés (*L'Express.fr*, 18/12/09). Soit, à peu près, un taux français dix fois *inférieur* (et non supérieur) à celui des Britanniques : sauf à ce que *Le Monde* insinue que parmi les 5,3 millions de nos concitoyens réputés avoir contracté une grippe porcine, seule **une infime minorité** (entre 10 000 et 100 000 environ) étaient effectivement infectés par le virus H1N1.

**Citation :** « Sanofi veut vendre plus de vaccins

Sanofi-Aventis a annoncé jeudi viser un chiffre d'affaires net de quatre milliards d'euros dans les vaccins en 2010, en y intégrant les ventes de son vaccin contre la grippe H1N1. »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Figaro.fr, 17/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Comme le disait certain rapport sur le bioterrorisme (2003) largement médiatisé par des fabricants en quête d'honorabilité après le scandale de la vaccination contre l'hépatite B :

*Compte tenu de sa situation très particulière, **l'économie de marché** joue peu en faveur des vaccins et ainsi le dynamisme de l'industrie dans ce domaine est faible car les règles habituelles ne s'y appliquent pas. Le marché des vaccins est modeste (c'est l'auteur du rapport qui soulignait).*

Quand on est expert, il y a des choses qu'il vaudrait mieux n'avoir jamais écrites<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> M. Girard. Alertes grippales – Comprendre et choisir, Paris, Dangles éditions, 2009, p. 74

**Citation** : « Grippe A : Sanofi rappelle 800 000 doses de vaccins pédiatriques aux USA

"Il n'y a pas de problème de sécurité" a rassuré le CDC (Centre américain de contrôle et de prévention des maladies) »

**Auteur** : Sarah Laîné

**Source** : Doctissimo, 16/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : Il n'y a pas de problème de sécurité : pour parler comme Chirac, c'était juste à cause de « l'odeur »<sup>7</sup>...

---

<sup>7</sup> Blague à part, le CDC – élément central du système de santé américain – justifie son propos en soutenant que le seul problème des lots incriminés, ce serait une baisse (inexpliquée...) d'efficacité. Pour les citoyens, il est impressionnant de constater qu'une administration sanitaire aussi éminente ne comprenne pas que, *via* la question du **rapport** bénéfice/risque, tout défaut d'efficacité correspond nécessairement à un « problème de sécurité » : les risques éventuellement acceptables pour un niveau d'efficacité donné ne le sont plus dès lors que l'efficacité n'est pas au rendez-vous.

**Citation :** « Alors que la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1) d'une ampleur sans précédent se déroule sur notre territoire et notamment dans les collèges et les lycées (...) »

**Auteur :** Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du gouvernement

**Source :** Lettre à Mesdames et Messieurs les Personnels des Établissements et des Services de l'Éducation nationale, 16/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Si j'avais écrit ça « notamment dans les collèges et les lycées », j'aurais pris des coups de règle sur les doigts au motif que, abstraction faite d'une ponctuation indigente, personne ne pouvait comprendre ce qui était « d'une ampleur sans précédent » : la campagne de vaccination ou la grippe A (H1N1) ?

C'est d'ailleurs tout le problème...

Au gouvernement, de toute façon, personne ne prend de coups de règle sur les doigts (ou sur le parenchyme...)

**Citation :** La France a « un des meilleurs taux de vaccination des pays qui ont lancé des campagnes »

**Auteur :** Roselyne Bachelot, ministre de la santé

**Source :** France Soir.fr, 16/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** La France est aussi le seul pays du monde où « l'épidémie » ne régresse pas.

Il manque encore deux paramètres pour parachever le triomphe de Ben Hur :

- le taux de mutation virale ;
- le nombre d'évolutions mortelles foudroyantes après administration de Tamiflu.

Mais parti comme c'est, on peut miser gros sur les chances du char français...

**Citation :** « Quelques mois après l'arrivée du virus, 77 % des répondants estiment que le gouvernement a surréagi face à la grippe A. Cette critique est aisée neuf mois après le début d'une épidémie dont l'épilogue était loin d'être écrit à l'avance et qui peut encore sévir jusqu'au printemps. *Qu'auraient dit* ces mêmes personnes si les autorités sanitaires n'avaient pas réagi face à ce virus qui, à ce jour a tué 145 personnes en France ? »

**Auteur :** Martine Perrez

**Source :** Le Figaro.fr, 14/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Un peu moins que ce qu'ils disent par rapport aux infections nosocomiales (qui, même grossièrement sous-estimées, tuent environ 200 fois plus que la grippe porcine : cf. 10/12/09) : rien...

Comme le dit l'excellente Martine Perrez un peu plus haut, dans le même article : « l'absence de recul, y compris pour les pouvoirs publics *et les médias*, rend l'information en la matière très difficile et, parfois, contradictoire ».

Bingo...

**Citation :** "Quand l'épidémie arrivera sur son déclin, cela ne voudra pas dire qu'il faudra baisser les bras vis-à-vis d'une éventuelle autre vague".

**Auteur :** Didier Houssin, directeur de la DGS

**Source :** AFP, 14/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Et pendant ce temps-là, les Shadocks pompaient...

Et sans « baisser les bras », s'il vous plaît...

**Citation :** « Il est possible qu'au bout du compte cette vague pandémique ne s'avère pas plus mortelle. Mais contrairement à la grippe saisonnière, elle touche des personnes jeunes qui habituellement ne décèdent pas d'une grippe, y compris des femmes enceintes ».

**Auteur :** Didier Houssin, directeur de la DGS

**Source :** AFP, 14/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Le vaccin aussi touche des femmes enceintes, des personnes jeunes – et même des enfants. A la DGS, on n'en fait pas tout un foin...

**Citation** : « Je suis tel Ben Hur à la tête d'un quadriges »

**Auteur** : Roselyne Bachelot, ministre de la santé

**Source** : Acteurs Publics.com, 07/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : A la tête d'un quadriges, normalement, il y a des bourrins.

**Citation :** « Il y a ensuite les moyens financiers : c'est ce que *j'organise* à travers mon troisième projet de financement de la Sécurité sociale. Enfin je n'oublie pas les concepts de santé publique que *je mets en œuvre* ainsi que la gestion de l'épidémie de grippe A (H1N1) ».

**Auteur :** Roselyne Bachelot, ministre de la santé

**Source :** Acteurs Publics.com, 07/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Quant à savoir comment la Ministre concilie ce qu'elle « organise » avec ce qu'elle « met en œuvre », c'est une autre paire de sabots.

**Citation :** « Virus A(H1N1) : Point au 11 décembre sur l'activité des hôpitaux et la vaccination des personnels »

Le nombre de cas de grippe A(H1N1) confirmés présents en réanimation *continue de diminuer* : actuellement 19 patients, dont 13 nécessitant une ventilation assistée (12 adultes et 1 enfant), 4 adultes nécessitant également une oxygénation extra-corporelle. *Aucun nouveau cas confirmé n'a été admis en réanimation depuis 8 jours.* »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Web-zine de l'AP-HP<sup>8</sup>, 11/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Qu'on se rassure : avec la prescription systématique de Tamiflu chez les enrhumés, le « pic de stabilisation » (09/12/09) observé à l'Assistance publique ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

---

<sup>8</sup> <http://www.lewebzine.aphp.fr/spip.php?breve108>

**Citation** : « A ma connaissance, il n'y a pas eu de décès rapporté à ce jour à la suite d'une vaccination contre le H1N1 »

**Auteur** : Jean-Philippe Derenne (« chef de service pneumologie et réanimation à la Pitié-Salpêtrière »)

**Source** : Le Parisien.fr, 12/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : Après l'émission qui nous avait réunis sur LCI le 12/11/09<sup>9</sup>, J Ph Derenne m'avait demandé d'où je tirais ces sept décès dont je venais de faire état à l'antenne. Je lui avais indiqué d'aller chercher le rapport public d'évaluation disponible sur le site de l'Agence européenne ; anticipant soudain qu'il ne ferait pas la démarche, je lui ai proposé de lui laisser ce rapport que j'avais apporté – ne suscitant en réponse qu'un geste d'aimable dédain.

On a la « connaissance » qu'on veut...

Deux jours plus tard, sur la principale radio de Saint-Pierre et Miquelon (RFO), son collègue chef de Service de virologie *du même hôpital* avait fini par admettre qu'il « ne connaissait pas » ledit rapport (à l'époque, **le seul** document d'évaluation disponible sur cette vaccination) mais que si ce que je prétendais était exact, alors l'autorisation de mise sur le marché aurait été refusée...

Quant au chef de Service des maladies infectieuses *du même hôpital*, c'est lui qui m'a dit un jour<sup>10</sup> qu'il ne **connaissait** pas les chiffres (de complications du vaccin contre l'hépatite B), mais qu'il **savait** qu'ils n'étaient pas significatifs.

*Pitié ! Pitié !*

---

<sup>9</sup> <http://www.rolandsimion.org/spip.php?article75>

<sup>10</sup> <http://video.google.fr/videoplay?docid=-3056607303714002468&ei=acoWSuW0PI-k-AbGvJikCw&q=source%3A015098439505318793725&hl=fr&emb=1#>

**Citation :** « Les vaccinations scolaires étaient prévues jusqu'au 15 décembre. Mais elles se sont achevées ce jeudi, avec cinq jours d'avance sur le calendrier et un bilan qui ne manquera pas d'interpeller les autorités : sur un total de 13.904 élèves recensés dans les écoles, collèges et lycées des Hautes-Pyrénées, seuls 509 auront reçu le vaccin contre la grippe A, soit ` 3,7 % des élèves scolarisés '.

**Auteur :** Anonyme

**Source :** La Dépêche.fr, 12/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** C'est sûr qu'entre la majorité qui a eu peur d'emblée et ceux qui, ayant mal supporté leur première injection, ont refusé de se présenter pour la seconde, ça a forcément accéléré la campagne...

Les professionnels de santé réquisitionnés vont pouvoir retourner dans les services hospitaliers désorganisés par une campagne de vaccination habilement conçue pour minimiser le risque de désorganisation dans les services hospitaliers pour cause que les professionnels (de santé) dont auxquels on vient d'allusionner seraient ~~malades-surchargés de malades~~ <sup>qu'ils en auraient marre des autopsies</sup> ~~honteux d'avoir oublié leurs déclarations d'intérêts~~ <sup>un peu pâlots du parenchyme ?</sup> fiers d'avoir fait leur devoir.-

Enfin, un truc comme ça.

« Vrout, merdre ! », comme disait Ubu.

**Citation :** L'Algérie a enregistré depuis mercredi trois nouveaux décès dus à la grippe H1N1, ce qui porte le bilan de l'épidémie dans ce pays à 19 morts, a annoncé vendredi soir le ministère algérien de la Santé.

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Romandie.News, 11/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Situation qui ne manquera pas de renforcer les liens historiques qui unissent nos deux pays – sachant de plus que malgré un effort de prévention sans précédent (financier notamment), la France reste le seul pays d'Europe dans lequel la grippe continue de progresser.

L'Union méditerranéenne est en marche...

**Citation** : Grippe A : la prescription d'antiviraux devient systématique

**Auteur** : Sarah Laîné

**Source** : Doctissimo, 11/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : Juste au moment où le *British Medical Journal*, l'une des plus éminentes revues médicales internationales, prétend sommer le fabricant de Tamiflu à rendre publiques les données des essais cliniques sur Tamiflu<sup>11</sup>.

N'importe quoi ! Il a eu l'AMM, ce produit, oui ou non ?

---

<sup>11</sup> [http://www.bmj.com/cgi/content/full/339/dec08\\_3/b5351](http://www.bmj.com/cgi/content/full/339/dec08_3/b5351)

**Citation :** Le Conseil de l'ordre des médecins a indiqué vendredi qu'il se constituerait alors partie civile, afin d'avoir accès au dossier. «Lorsqu'un *manquement au code de déontologie est constaté*, nous ouvrons une enquête disciplinaire parallèlement à la procédure judiciaire», ajoute le Dr Irène Kahn-Bensaude, du conseil départemental de Paris.

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Figaro.fr, 11/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Précisons pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué que le Conseil de l'ordre s'exprime ici sur l'affaire Johnny Halliday.

Hi ! Hi !...

**Citation :** La lutte contre les maladies nosocomiales est en net progrès, s'est félicitée hier, le ministre de la Santé. (...) Plus ou moins graves, les infections nosocomiales sont celles que l'on contracte dans un établissement de santé. En France 3 500 personnes en meurent chaque année

**Auteur :** Anonyme

**Source :** La Dépêche.fr, 10/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Il est extrêmement difficile de comprendre comment le ministre de la santé peut « se féliciter » d'un problème de santé publique tuant *200 fois* plus que celui qui occupe l'essentiel de son énergie, de son parenchyme et de nos sous depuis maintenant quelque 9 mois...

**Citation :** « Pour lutter contre la pandémie A/H1N1, la Direction générale de la santé (DGS) recommande aux médecins de prescrire à compter de ce jeudi un traitement antiviral pour tous les cas suspects de grippe. »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Nouvel Obs.com, 10/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Ce n'est pas un scoop que depuis le printemps, tous les moyens sont bons pour augmenter le nombre de victimes artificiellement attribuées à la grippe porcine : même les morts après vaccination sont réputés avoir *préalablement* contracté une grippe fatale...

**Citation :** « Vous pouvez être fiers de vous.  
Je suis fière de vous »

**Auteur :** Roselyne Bachelot, ministre de la santé

**Source :** Lettre de remerciement aux services centraux, 09/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) :  
néant

**Commentaire :** Elle ne dit pas qu'elle « peut » être fière d'elle.

Et s'abstient d'enjoindre à ses agents d'être réciproquement fiers d'elle...

**Citation :** « Chacun d'entre vous doit réaliser que les efforts qu'il a fournis ont permis de sauver des vies »

**Auteur :** Roselyne Bachelot, ministre de la santé

**Source :** Lettre de remerciement aux services centraux, 09/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Des vies...

Et des parenchymes.

**Citation :** «Les spécialistes nous avaient annoncé ce pic pour le 15 décembre, ils avaient vu juste», a ajouté la ministre qui a noté une «stabilisation» de l'épidémie, mais hétérogène.

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Parisien.fr, 09/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :**

- Les « spécialistes » nous avaient également « annoncé » un drame pour la rentrée de septembre.
- Auparavant, ils nous avaient également « annoncé » les ravages prévisibles de la grippe aviaire.
- Ils nous « annoncent » maintenant un pic de stabilisation...
- On sait qu'ils nous préparent de nouvelles « annonces » pour 2010 – et après...

Question connerie, tout ça paraît assez « homogène », au contraire...

**Citation :** Un jeune homme de 24 ans est décédé, lundi soir, d'une pneumopathie foudroyante *liée à la grippe A*. « Il présentait depuis le début de la semaine dernière un syndrome pseudo-grippal avec pics thermiques, mais qui s'est amendé rapidement », a indiqué le CHU de Toulouse, qui l'a pris en charge dans la nuit de dimanche au lundi. Originaire des Pyrénées-Atlantiques, il venait d'être hospitalisé d'urgence dans un hôpital du Sud-Ouest. Transféré au service de réanimation polyvalente de l'hôpital de Rangueil le lundi matin, son état n'a cessé de s'aggraver.

**Auteur :** Béatrice Colin

**Source :** 20 Minutes.fr, 09/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Si l'on comprend bien cet article destiné, comme tous les autres, à *l'information* des citoyens, ce malheureux garçon allait de mieux en mieux ; son état n'a cessé de s'aggraver en proportion des soins qui lui ont été prodigués.

On relève qu'hormis le virus, le diagnostic étiologique a lui aussi été « foudroyant » : la grippe et rien que la grippe. Réduits à l'impuissance par cet implacable virus, les urgentistes se rattrapent comme ils peuvent : avec des autopsies express, par exemple...

Au fait :

- il n'aurait pas pris du Tamiflu ?
- il était vacciné ?
- « nosocomial », ça veut dire quoi déjà ?

**Citation :** « **Pas d'effets indésirables inhabituels** notifiés sur la base des premiers éléments fournis par la pharmacovigilance »

**Auteur :** SAGE (Groupe stratégique consultatif d'experts de l'OMS)

**Source :** Santé Log, 08/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : shocking...

**Commentaire :** C'est sûr que par rapport aux 7 morts inexplicables sur 2 000 sujets traités lors des essais cliniques<sup>12</sup>, on n'ose imaginer ce qu'auraient pu être des effets indésirables « inhabituels »...

Sept survivants chez 2 000 sujets exposés ?

---

<sup>12</sup> <http://www.rolandsimion.org/spip.php?article80>

**Citation :** « En [France](#), c'est un chat qui a été contaminé (...) Il y a déjà eu plusieurs observations de ce type à l'étranger dans des élevages porcins ainsi que chez des chiens, en Chine tout récemment, et puis un chat aux Etats-Unis (...) La meilleure manière d'éviter cela est que les personnes qui ont des animaux domestiques se fassent vacciner».

**Auteur :** Didier Houssin, directeur de la Direction Générale de la santé

**Source :** Le Parisien.fr, 08/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Ce gars-là n'a quand même pas fait l'école de la *Pravda* pour rien (20/10/09) : en un rien de temps – clac ! comme ça – *trente millions d'amis* nouveaux pour les fabricants de vaccins...

Avec ses 2 145 774,2 vaccinés après une campagne initialement programmée fin septembre – et menée depuis à coups de knout –, sa patronne a quand même l'air un peu ballot.

Se faire marcher comme ça sur ~~la queue~~<sup>le parenchyme</sup> les pieds, c'est à miauler de rage.

**Citation** : « Grippe A/H1N1: le directeur de la DDASS de Paris *muté* »

**Auteur** : Anonyme

**Source** : Nouvel Obs.com, 08/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire** : Il n'est pas dissimulé que cette mesure vise à rectifier certains « dysfonctionnements » des services sanitaires : j'ai toujours dit qu'une *mutation* n'était pas forcément préjudiciable à la santé publique...

Dont acte – pour la suite...

**Citation :** « 2 145 774 personnes, y compris les personnels de santé, se sont fait vacciner contre la grippe H1N1, dont un nombre "très marginal" a reçu une deuxième injection, ont indiqué aujourd'hui les ministères de l'Intérieur et de la Santé, lors d'un point de presse commun. »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Figaro.fr

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** C'est quand même curieux de connaître *à l'unité près* le nombre de sujets vaccinés, sans savoir combien sont venus deux fois.

En tout état de cause, si une seconde injection est utile, cela signifie que seul un nombre « très marginal » de Français est actuellement vacciné (au contraire de ce que clame la ministre-venue-pour-nous-dire-la-vérité). Si elle n'est pas utile, elle est dangereuse (la seconde injection, pas la ministre) : on ne double pas sans raison une dose de médicament, et que l'administration ne soit pas capable de quantifier le nombre de sujets victimes d'une telle erreur en dit long sur la rigueur du suivi mis en œuvre lors de cette campagne.

Toute cette démonstration de sérieux devrait impressionner les Français.

**Citation :** « Même quand un médicament ne contient qu'une substance inefficace, cela peut conduire à ce que des gens meurent parce qu'ils croient combattre leur maladie avec un médicament efficace »

**Auteur :** Günter Verheuge, Commissaire européen à l'industrie

**Source :** Libération.fr, 07/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Bon sang ! Mais c'est bien sûr...

**Citation** : « La situation en France est sans doute moins dramatique qu'en Ukraine »

**Auteur** : Anonyme

**Source** : Monde Santé 24h/24

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) :  
sans objet

**Commentaire** : « Sans doute », mais ça reste quand même à vérifier.

**Citation** : « Le lundi, les centres d'Ile-de-France ouvrent au public à compter de **12H30**, afin de permettre en matinée le **réapprovisionnement** en vaccins et matériel médical, ainsi que la remise en état des lieux garantissant des **conditions d'hygiène et d'accueil satisfaisantes** ».

**Auteur** : Préfet de la zone de défense Ile-de-France.

**Source** : Le Nouvel Obs.com, 06/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire** : Ils parlent d'un centre d'hébergement pour SDF ?

C'est vrai qu'à force de faire la queue sur le trottoir...

**Citation :** « Et pour coordonner au mieux l'ensemble du dispositif dans chaque département, le ministre de l'Intérieur a demandé jeudi aux préfets de "*nommer, sans délai, un membre du corps préfectoral en tant que référent départemental*" »

**Auteur :** Anne-Charlotte Dusseaux

**Source :** JDD.fr, 05/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Vu les remontées de terrain qu'on en a<sup>13</sup>, « coordonner » est un bien grand mot...

---

<sup>13</sup> <http://www.rolandsimion.org/spip.php?article73>

**Citation :** « L'important c'est de vacciner et de vacciner vite. Il y a des gens qui ne peuvent se déplacer que le dimanche, il était donc très important que nous ayons dans chaque département un centre ouvert le dimanche».

**Auteur :** Roselyne Bachelot, ministre de la santé

**Source :** Europe 1.fr, 05/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Qu'ils en profitent, en effet.

Avec un bon Guillain-Barré, ils ne pourront bientôt plus se déplacer le dimanche non plus...

**Citation :** « La France passe le cap des 100 morts de la grippe A

Les 19 nouveaux décès en trois jours annoncés vendredi par l'Institut de veille sanitaire (InVS) portent à 111 le nombre de victimes en France métropolitaine depuis le début de l'épidémie. »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Europe 1.fr, 05/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Tout ça en trois jours ! On voit que l'InVS a pris toutes les précautions pour recueillir *l'intégralité* des données permettant de préciser la cause des décès.

Ils ont dû décider l'ouverture dominicale des centres d'autopsie...

**Citation :** « Pour la semaine 48 (du 23 au 29 novembre), le réseau des Grog (groupes régionaux d'observation de la grippe) a estimé à près d'un million le nombre de consultations pour grippe A. Selon l'autre réseau de surveillance (Sentinelles), le taux de consultations pour grippe est de 821 pour 100 000 habitants. »

**Auteur :** Sandrine Cabut

**Source :** Le Figaro.fr, 04/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Reprenons :

- selon les Grog (présumés à jeun pendant les heures de travail) : un million de consultations ;
- selon les Sentinelles (présumées sur leurs gardes) : environ 530 000 consultations (je vous passe les virgules).

Comme le dit la directrice de l'InVS dans le même article : « nous faisons ce que nous appelons de l'épidémiologie d'intervention. Nous ne collectons pas les données seulement à des fins descriptives mais pour apporter des outils *d'aide à la décision* aux autorités ».

Les autorités ont maintenant des « outils » pour dégager leur responsabilité et ne plus passer seules pour des gourdes.

**Citation :** « D'un côté, 1,6 million de Français vaccinés contre la grippe A H1N1, de l'autre près de 4 millions qui l'ont déjà contractée »

**Auteur :** Sandrine Cabut

**Source :** Le Figaro.fr, 04/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes : à chaque fois qu'une complication se déclare après vaccination (fausse couche, Guillain-Barré...), l'administration incrimine le virus de la grippe...

**Citation** : Les "indicateurs sont toujours à la hausse, même si cette hausse semble ralentir un peu. Mais il faut rester prudent".

**Auteur** : Roselyne Bachelot, ministre de la santé

**Source** : NouvelObs.com, 03/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : Elle a d'autant plus raison que le ralentissement peut repartir à la hausse...

**Citation : « Mais être vacciné en février présentera-t-il encore un intérêt ?**

La pandémie de grippe va sans doute sévir *jusqu'aux beaux jours* du printemps. »

**Auteur :** Roselyne Bachelot, ministre de la santé

**Source :** Le Monde, 03/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Quels « beaux jours » si la pandémie persiste à sévir ?

A force d'enterrer les cadavres<sup>14</sup>, cette pauvre femme a perdu toute sensibilité.

Hélas !

---

<sup>14</sup> Environ 80 depuis le début de l'année, soit – quand même – « au moins » 400 par jour (selon les calculs de la veille sanitaire)...

**Citation :** « L'AFSSAPS a été informée le 24/11/2009 par la société Trinity Biotech, de l'envoi d'un courrier aux utilisateurs du réactif TriniLIZE PAI-1 Activity référence T6004 concernant une erreur de typographie dans la version française de la fiche technique. Les utilisateurs de ce dispositif concernés, en France, ont reçu le courrier ci-joint (02/12/2009).

Les autorités compétentes européennes ont été informées de cette mesure par le fabricant. »

**Auteur :** AFSSAPS

**Source :** Informations de sécurité sanitaire, 02/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Dans l'information sur le rapport bénéfice/risque du vaccin contre la grippe porcine, il y a eu un peu plus que « *une* erreur de typographie ».

Pour l'heure, « les utilisateurs concernés » n'en ont pas encore été informés...

Quant aux autorités compétentes européennes...

**Citation** : « Le gouvernement s'est toutefois voulu rassurant. »

**Auteur** : MV

**Source** : Le JDD.fr, 01/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) :  
sans objet

**Commentaire** : Ah ! bon...

**Citation :** « François Fillon veut s'appuyer sur les préfets. C'est eux qui seront chargés de réquisitionner des internes en médecine, des médecins du travail, voire même des étudiants dans les écoles d'infirmières. Ces derniers n'ont pas le choix. En cas de refus, ils n'auront pas le droit de passer leur diplôme. »

**Auteur :** Mathieu Charrier

**Source :** Europe 1.fr, 02/12/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Chargé de défendre l'honneur et la probité de la profession, l'Ordre des médecins, lui, garde apparemment *le choix* d'engager les actions disciplinaires contre les professionnels qui ont imposé la vaccination dans des conditions difficilement compatibles avec l'exigence du consentement informé (<http://www.rolandsimion.org/spip.php?article73>).

La Chancellerie, elle, garde également *le choix* de diligenter les instructions s'imposant à l'égard des « experts » qui se sont allègrement assis sur toutes les lois supposées contrôler leurs liens d'intérêts.

Au fait, ça s'appelle comment *le libre choix* dans l'application de la loi ou de la réglementation ?...

**Citation :** " Les statistiques indiquent également que les personnes sortant des hôpitaux [en Ukraine] sont *plus nombreuses* que celles qui y entrent "

**Auteur :** Communiqué officiel « République Française »

**Source :** *Bienvenue en France* ([http://www.ambafrance-ua.org/france\\_ukraine/spip.php?article1548](http://www.ambafrance-ua.org/france_ukraine/spip.php?article1548)) (consulté le 02/12/09)

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** C'est peut-être qu'à la sortie, ils se basent sur les pieds pour compter...

**Citation :**

B : « Les mutations touchent *très peu* du code génétique du virus »

D : « Mais dans le cas des deux mutations observées cette semaine, le nouveau virus n'a *rien à voir* sur le plan génétique. »

**Auteur :**

B : Roselyne Bachelot (ministre de la santé)

D : Jean-Philippe Derenne (ancien chef du Service de pneumologie, Pitié-Salpêtrière)

**Source :** Le Monde.fr, 30/11/09 et 27/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) :  
néant

**Commentaire :** On voit parfois ce genre de monstre hybride surgir d'une rencontre entre un expert, parmi « les meilleurs », et une ministre, « venue pour dire la vérité ».

Une sorte d'effet tératogène, si on veut...

La faute au virus, de toute façon.

**Citation :** « La mutation du virus de la grippe A (H1N1) ne remet pas en cause l'efficacité de la vaccination, a déclaré lundi M<sup>me</sup> Bachelot. *"Les mutations touchent très peu du code génétique du virus et (...) les cas sont peu nombreux"*, a-t-elle ajouté. »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Monde.fr, 30/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Le « code génétique » du virus, peut-être : mais son parenchyme ?...

Le parenchyme du virus, hein <sup>15</sup> !

Surtout quand il est atteint « irrémédiablement »...

---

<sup>15</sup> <http://www.rolandsimion.org/spip.php?article77>

**Citation :** « Chartres : une fillette de 6 ans meurt des suites de la grippe A »

Le plus inquiétant est que l'enfant ne présentait aucun symptôme pouvant laisser entrevoir ce qui allait se passer. »

**Auteur :**

**Source :** Le Post, 30/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** C'est évidemment plus « inquiétant » que cette malheureuse gamine, décédée dans les heures suivant une vaccination par Gardasil et dont on s'est aperçu (rétrospectivement) qu'elle était dans un état « si grave que la mort aurait pu intervenir *à n'importe quel moment* » – d'où, d'ailleurs, l'intérêt de l'immuniser contre une complication tardive d'une vie génitale à laquelle elle n'avait aucune chance de parvenir (01/10/09).

« Le plus inquiétant », c'est qu'on ne parvient pas à déterminer si les journalistes sont aussi bêtes que notre administration sanitaire ou aussi méchants que les virus (surtout dans leur forme mutée...)

**Citation :** « Pourquoi on n'a pas prescrit du Tamiflu tout de suite à mon fils alors que j'entends à la radio qu'on en donne aux footballeurs ? » Il n'est pas certain qu'Aurélien serait toujours en vie, « mais au moins, on lui aurait donné une chance supplémentaire ».

**Auteur :** Yvette Granger (interview d'un père de victime)

**Source :** Le Progrès.fr, 29/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Attendu que, « en fait, le jeune homme a été placé sous Tamiflu *dès son hospitalisation* » et qu'il est mort peu après, il se pourrait très bien que ce faisant, on lui ait au contraire tiré une balle dans la nuque – compte tenu notamment des éléments expérimentaux laissant penser que ce médicament pourrait *exacerber* la virulence du virus H1N1<sup>16</sup>.

Rappelons que selon la pratique réglementaire internationale, un tel décès est considéré comme « événement indésirable grave » **sous Tamiflu** et qu'à ce titre, il requiert une déclaration *obligatoire* et *urgente* aux autorités de santé : il serait utile de vérifier qu'elle a bien été faite – et que les autorités de santé, qui ne peuvent affecter d'ignorer le cas, ont diligenté toutes les actions d'inspection qui s'imposent si tel n'a pas été le cas...

---

<sup>16</sup> Lin X et coll. Oseltamivir boosts 2009 H1N1 virus infectivity in vitro. Biochemical and Biophysical Research Communication (2009) ; doi : 10.1016/j.bbrc.2009.10.142

**Citation :** « Ce vaccin est un miracle de technologie, un produit *sûr et efficace*. On a eu la chance d'en bénéficier dans un délai assez bref, il ne faut pas le boudier. En outre, c'est *la seule* façon d'empêcher le virus de circuler et donc de muter. »

**Auteur :** Bruno Pozzetto (chef du laboratoire de virologie du CHU de Saint-Étienne)

**Source :** Le Progrès.fr, 29/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Rappelons que :

- selon *le seul* document d'évaluation « officiel » disponible en Europe (celui de l'Agence européenne), cette vaccination a été autorisée dans des « conditions exceptionnelles » et, qu'en conséquence, on ne dispose pas des données suffisantes pour affirmer sa sûreté ou son efficacité<sup>17</sup> ;
- c'est une question d'élémentaire culture générale que la pression sélective exercée par une vaccination est un excellent moyen de faire muter un virus<sup>18</sup> ;
- se laver les mains et autres mesures de la même eau sont d'autres façons – à part « la seule » – pour limiter la propagation du virus.

Et dire qu'il y a encore des fabricants assez bêtes pour rémunérer sur leurs fonds un réseau de visiteurs médicaux, quand il suffirait de laisser faire l'élite de nos CHU – qui coûte évidemment moins cher, puisque aucun d'entre eux n'a le moindre lien d'intérêts (et qu'ils peinent tous à voir « où est le problème » : cf. 29/10/09).

Il faudra discuter de ce gaspillage à la prochaine assemblée des actionnaires...

---

<sup>17</sup> <http://www.emea.europa.eu/humandocs/PDFs/EPAR/pandemrix/H-832-fr1.pdf>

<sup>18</sup> Bodewes et coll. Yearly influenza vaccinations : a double-edged sword ? The Lancet.com/infection (2009) ; doi.10.1016/S1473-3099(09)70263-4

**Citation :** « La grippe A passe à la vitesse supérieure.

En une semaine, 22 décès ont été constatés, *alors que la campagne de vaccination s'intensifie.* »

**Auteur :** Eric Favereau

**Source :** Libération.fr, 27/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) :  
néant

**Commentaire :** Les rapprochements malheureux aussi...

A force de vouloir semer la bonne parole *coûte que coûte*, on finit par dire n'importe quoi.

**Citation :** « Tout comme les vacances scolaires, la fermeture des écoles est un moyen efficace de ralentir la progression du virus dans la population. Mais il est sans doute moins définitif que la vaccination. »

**Auteur :** Sandrine Cabut

**Source :** Le Figaro.fr, 24/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Comme l'ont remarqué de nombreux internautes enseignants qui me font remonter des informations bizarrement ignorées par la presse, les enfants ont très bien compris que la progression du virus était « un moyen efficace » pour fermer les écoles – partant : prolonger les vacances scolaires<sup>19</sup>.

Il leur manque encore un peu d'expérience pour comprendre qu'une vaccination peut être un moyen encore plus « définitif » pour échapper à l'école : après un Guillain-Barré, par exemple, une hépatite auto-immune<sup>20</sup> ou, pourquoi pas, une mort subite...

---

<sup>19</sup> Notoirement, les adultes britanniques l'avaient très bien compris avant eux, ce qui a permis de gonfler les chiffres de la « pandémie » en fin d'été...

<sup>20</sup> <http://www.rolandsimion.org/spip.php?article80>

**Citation :** "Au total, depuis le début de l'épidémie, 305 personnes ont été hospitalisées. Parmi elles, *101 sont toujours en réanimation ou unités de soins intensifs*"

**Auteur :** Institut de veille sanitaire

**Source :** La Tribune.fr, 23/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Ce serait peut-être le moment ou jamais de leur arrêter Tamiflu<sup>21</sup> ?...

---

<sup>21</sup> Lin X et coll. Oseltamivir boosts 2009 H1N1 virus infectivity in vitro. Biochemical and Biophysical Research Communication (2009) ; doi : 10.1016/j.bbrc.2009.10.142

**Citation :** "Grippe A : le bilan s'alourdit

(...) Le nombre des décès signalés en métropole depuis le début de l'épidémie s'élève à 57, soit *un de plus* que lors du bilan du 20 novembre".

**Auteur :** Institut de veille sanitaire

**Source :** La Tribune.fr, 23/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Si on ajoute ça au nombre d'accidents de la route sur la même période, force est de reconnaître que rien ne va plus en France...

**Citation** : « Grippe A : Le virus H1N1 mute et sème la terreur »

**Auteur** : A. Zerzouri

**Source** : Monde Santé 24h/24, 22/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : Qu'il ne sème plus la rigolade serait, de fait, une vraie mutation.

Ce qui *aurait dû* semer la terreur, et depuis longtemps, c'est la pression sélective exercée par une vaccination irresponsable contre un virus bénin, avec le risque de mutation inhérent...

**Citation :** «Les vaccins restent sûrs» malgré la mutation du virus H1N1, assurent les autorités.

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Parisien.fr, 21/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Si l'on résume la presse en ce début de week-end :

- cette mutation terrible va transformer la « gripette » en grippissime : cela va de soi ;
- les vaccins – dont on n'a déjà pas pris la peine de savoir s'ils étaient efficaces contre la gripette – vont bourrer le mou à ce virus muté : c'est « sûr » ;
- les vaccins contre la pandémie présentent un «excellent profil d'innocuité » (Santé.log, 20/11/09) : « toutes les données » le confirment – celles de l'Agence européenne exclues<sup>22</sup>.

Comme l'ajoute *Le Parisien* sans ironie décelable : « même *son de cloche* du côté de l'organisation mondiale de la santé ».

Ding ! Dong !

---

<sup>22</sup> <http://www.rolandsimion.org/spip.php?article80>

**Citation :** « Les autorités sanitaires norvégiennes annoncent avoir découvert une mutation potentiellement importante du virus H1N1 de la grippe A susceptible d'être responsable de symptômes très graves chez les patients touchés. »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** L'Express.fr, 21/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** « Chez les patients touchés » ou chez les fabricants qui se sont gourés de souche ?

Comme le commente le directeur de la DGS dans un autre journal : «C'est d'ailleurs *parce qu'on* craignait une telle mutation qu'on a fait en sorte qu'un certain nombre de nos vaccins soient des vaccins avec adjuvant, pour pouvoir éventuellement faire face à des mutations», a-t-il expliqué. Et d'y voir *une raison supplémentaire* de se faire vacciner : 'ça veut dire *très clairement* qu'il faut suivre la recommandation de vaccination concernant cette grippe' » (Le Parisien, 21/11/09).

Pour récapituler de façon tout à fait « claire » : c'est d'ailleurs parce que tout ça – éventuellement – que votre fille a une raison supplémentaire d'être muette...

**Citation :** « L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a comptabilisé *au moins* 6 750 décès dus à [la grippe H1N1](#) »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Figaro.fr, 20/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Désolé : moi j'en suis à 6 749 décès *au plus*.

Y en a marre de tout cet alarmisme...

**Citation :** « Le gouvernement chinois a demandé aux autorités locales des rapports plus précis sur l'ampleur de la grippe H1N1 dans le pays (...) Le ministère de la santé a appelé les "responsables de la santé de tous niveaux à la prévention consciencieuse de la grippe A(H1N1) et au contrôle du travail de recensement" des cas (...) Il affirme aussi qu'il est "strictement interdit de dissimuler, d'omettre ou de retarder la publication des morts du H1N1", sous peine d'en être "tenu responsable". A ce jour, la grippe porcine en Chine a officiellement fait 53 morts, pour 70 000 cas recensés. »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Romandie News, 20/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** On comprend que dans un pays où le moindre coup de grisou fait, à l'aise, 300 morts officiels et où l'on dénombre quelque 100 000 décès dus aux accidents de la circulation, savoir si la grippe porcine a fait 58 morts plutôt que 53 soit porté au rang de grande cause nationale.

A la place des « responsables de la santé à tous niveaux », je me tiendrais à carreau : dans un pays où les autorités judiciaires font exécuter au bas mot 10 000 personnes chaque année pour un oui pour un non (trafic de cigarettes, piratage sur internet, bisou volé...), il va bientôt y avoir plus de morts dans le personnel en charge de la veille sanitaire que chez les gens ayant contracté le H1N1.

En France, il n'y a pas besoin de telles menaces pour les inciter à gonfler les chiffres : l'incompétence suffit.

Et leur(s) intérêt(s) bien compris...

**Citation :** « Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le vaccin contre la grippe A (H1N1) ne provoque pas plus de réactions graves que prévu »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Radio Canada, 19/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** L'OMS omet juste de spécifier ce qui était prévu...

**Citation :** « Grippe A : deux fois plus d'établissement scolaires fermés en 24 heures »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Parisien.fr, 18/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Eu égard à la pointilleuse discrimination dont a fait preuve l'autorité sanitaire pour inventorier les cas de grippe porcine (fièvre à 38°C, toux) – d'ailleurs sans les compter (cf. 12/10/09) – « deux fois » rien, ça fait combien ?

Comme disait le regretté Fernand Raynaud dans l'un de ses sketches inoubliables : « J'pose zéro, j'retiens rien »...

J'avais averti les lecteurs de cette série que l'on parlait sur du grand comique.

**Citation :** "Nous assistons à **un redémarrage très franc** [notamment] dans le sud de la France", a poursuivi la directrice de l'InVS en évoquant "une augmentation du nombre d'hospitalisations pour cas graves".

**Auteur :** Françoise Weber (directrice de l'Institut de veille sanitaire)

**Source :** Le Nouvel Obs.com, 18/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Je croyais qu'en France, on avait renoncé à compter les cas depuis juin dernier – avant même l'OMS (qui, elle, continuait à inclure le non décompte français dans ses « comptes » à l'échelle mondiale [cf. 12/10/09] : l'épidémiologie, c'est du précis...)

Dans la même veine, l'article cite ensuite le Ministre de l'Education nationale qui signale une « "**recrudescence**", une "accélération forte" du nombre de nouveaux cas *possibles* ou *avérés* de grippe H1N1 en milieu scolaire ». Mais comme on sait qu'il suffit d'une petite fièvre (38°C) et d'un peu de toux pour que les autorités françaises considèrent comme « possible ou avérée » l'infection par le virus H1N1, on peut encore laisser les gamins tranquilles : certes, c'est plus agaçant quand l'école a été fermée – car c'est à la maison qu'il faut les supporter en train de renifler –, mais c'est quand même moins grave qu'un vaccin bâclé – ou des antiviraux désormais soupçonnés d'aggraver (de *booster*, comme on dit en anglais<sup>23</sup>) les complications respiratoires du nouveau virus<sup>24</sup>...

---

<sup>23</sup> Lin X et coll. Oseltamivir boosts 2009 H1N1 virus infectivity in vitro. Biochemical and Biophysical Research Communication (2009) ; doi : 10.1016/j.bbrc.2009.10.142

<sup>24</sup> Le vaccin étant lui, maintenant soupçonné de faire le lit des complications qui conduiraient les gamins vaccinés cette année dans les services d'urgences les années suivantes. Cf. Bodewes et coll. Yearly influenza vaccinations : a double-edged sword ? The Lancet.com/infection (2009) ; doi.10.1016/S1473-3099(09)70263-4

**Citation :** « Tout cela a donné aux ligues antivaccinales une occasion historique de déborder de leur public habituel, grâce à l'Internet, en débitant des sornettes. »

**Auteur :** Paul Benkimoun

**Source :** Le Monde, 16/11/09 (*Grippe A et vaccination : les quatre raisons d'une crise de confiance*)

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Rejointes en l'espèce par des sectes surexcitées, les « ligues antivaccinales » n'ont pas varié d'un iota dans leur discours ou leurs références. Mais elles ont vu, cette fois, leurs allégations faire l'objet d'un audit sans précédent par les citoyens, subitement sensibilisés à des problématiques vaccinales auxquelles ils avaient été plutôt indifférents jusqu'alors : en conséquence de quoi, jamais le discrédit des thèses antivaccinales n'a été aussi fort et documenté qu'aujourd'hui.

Il faudra donc trouver autre chose pour justifier « la crise de confiance » entre les Français et leur administration sanitaire : car c'est au contraire *la première fois* qu'un débat sur les vaccinations s'est affranchi de la guerre de religions qui contamine, d'habitude, toute discussion sur la question.

Autre chose, mais quoi ? La servilité de la grande presse à l'égard des lobbies alarmistes, par exemple – toute honte bue quant aux conflits d'intérêts dissimulés (ceux des « experts » interviewés, comme *ceux des journalistes*). Pour ne point parler de sa cécité : car si *Le Monde* ne voit pas « de raison d'être réticent à la vaccination contre la grippe pandémique », les citoyens qui ont eu l'élémentaire précaution de se rendre sur le site de l'Agence européenne ont bien lu, eux, que cette vaccination avait été développée dans « des circonstances exceptionnelles » supposées justifier qu'un blanc-seing soit donné aux fabricants pour assurer la sécurité des citoyens... Plus qu'une simple raison de « réticence », c'est un motif de scandale quand on sait que certains desdits fabricants sont déjà mis en examen pour une précédente affaire vaccinale malgré – *dixit Le Monde* – « les données épidémiologiques [lesquelles : celles des promoteurs de cette vaccination ?] n'allant pas dans ce sens »...

Depuis le référendum sur la Constitution européenne, *le Monde* n'a pas beaucoup progressé dans l'examen des circonstances qui peuvent conduire la majorité des citoyens à ne pas suivre sa propagande...

**Citation :** « (...) il nous revient de dire que les vaccins, ayant reçu une AMM, sont conformes aux exigences *habituelles* imposées ».

**Auteur :** Patrick Romestaing

**Source :** Ordre.com, publication de l'Ordre des médecins du Rhône, n° 16, oct. 2009

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Dommage que l'EMA (l'Agence européenne responsable des AMM en question), ait expressément précisé le contraire exactement – à savoir que les vaccins en question avaient été autorisés « dans des circonstances exceptionnelles »<sup>25</sup>.

A ce niveau de responsabilité, l'auteur de ce mensonge devrait se souvenir qu'il représente une instance supposée veiller à « l'honneur » et à « *la probité* » de la profession médicale...

Et, avant de faire de la publicité mensongère pour les vaccins, se préoccuper des vrais problèmes de la profession : outre ceux déjà signalés (cf. 22/09/09), apprendre aux confrères (qui semblent l'ignorer dans leur majorité) quelques règles élémentaires d'hygiène – se laver les mains entre deux patients ou changer le drap papier du lit d'examen, par exemple. Des bricoles quoi : mais qui ne coûteraient pas 700 millions d'euros à la collectivité, et seraient certainement plus efficaces sur la prévention que des vaccins mal évalués – nonobstant leur « AMM ».

---

<sup>25</sup> EMA. Pandemrix, résumé EPAR à l'intention du public (réf doc : EMA/540835/2009), p. 2/3

**Citation :** « Enfin les comparateurs n'existent pas toujours pour les médicaments très innovants, par exemple les nouveaux anticancéreux ou ceux traitant les maladies orphelines »

**Auteur :** Roselyne Bachelot, ministre de la santé

**Source :** Débat au Sénat, 14/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** La ministre sait qu'un médicament est « très innovant » *avant* de l'avoir comparé aux médicaments précédents : surtout en cancéro, les vrais spécialistes du médicament sont nettement moins enthousiastes<sup>26</sup>.

Au niveau de *la méthode* (sinon du parenchyme), l'expérience de la visite médicale, ça laisse des traces...

---

<sup>26</sup> Garattini S, Bertele V. Efficacy, safety, and cost of new anticancer drugs. *BMJ* 2002; 325(7358):269-71

**Citation :** « Essonne : une femme de 27 ans meurt d'une grippe A foudroyante »

Une autopsie était toujours en [cours](#) vendredi après-midi et de nouveaux prélèvements attendus pour déterminer les causes exactes du décès »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Parisien.fr, 13/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Ça sert à quoi, une autopsie, quand on connaît déjà la cause exacte du décès ?

C'est comme une *autorisation* de mise sur le marché (AMM), quand on a acheté les vaccins avant qu'ils ne soient fabriqués – et fixé la date de leur utilisation avant qu'ils ne soient jugés conformes à la réglementation...

**Citation :** « La ministre française de la Santé Roselyne Bachelot a néanmoins affirmé vendredi que dans le cas signalé jeudi, le lien entre le vaccin et le syndrome de Guillain-Barré, maladie rare du système nerveux périphérique, était "sérieusement contesté" (...) »

Par ailleurs, une femme de 27 ans, sans antécédent médical particulier, est décédée mardi de la grippe H1N1 à Viry-Chatillon, près de Paris, a-t-on appris vendredi auprès de la préfecture locale, qui a évoqué un cas d'évolution "foudroyante" de la maladie. »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** AFP, 13/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Dans une autre configuration – peut-être –, le lien entre le virus H1N1 et le décès aurait pu être « sérieusement contesté », alors que le syndrome de Guillain-Barré aurait pu être considéré comme une complication « foudroyante » du vaccin.

Mais puisque les grands médias nous assurent que, sur ce coup, le ministère a joué la transparence...

**PS.** On apprend (*Le Figaro.fr*, 14/11/09) que la malheureuse s'était vu immédiatement administrer du Tamiflu : selon la pratique réglementaire en cours, ce décès devrait donc être déclaré à l'administration sanitaire au titre des complications *potentielles* de ce médicament. Je rappelle que dès mes premières interventions publiques sur le sujet, au printemps dernier, j'ai souligné que Tamiflu avait été impliqué dans des complications mortelles – au Japon notamment, où pas moins de 71 décès ont été rapportés (BMJ 2007 : 335 : 59). Je rappelle également que le fameux « décès qui change tout » (16/09/09) avait, lui aussi, reçu du Tamiflu. Malgré l'engagement de « transparence » publiquement pris par le ministre de la santé, il y aurait donc deux standards en pharmacovigilance : dès lors qu'une complication survient, on ne serait pas tenu de suspecter le médicament administré quand il s'agit d'un vaccin ou d'un antiviral ?

**Citation** : « Les bénéfices de cette vaccination sont immenses »

**Auteur** : Roselyne Bachelot, ministre de la santé

**Source** : Europe 1, 12/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) :  
néant

**Commentaire** : Elle ne dit pas *pour qui...*

**Citation :** « La ministre de la Santé exhorte une nouvelle fois les Français à se faire vacciner pour se protéger et protéger leur entourage. Le gouvernement promet la transparence sur les effets indésirables qui seront constatés après la vaccination ».

**Auteur :** Vincent Collen

**Source :** Les Echos.fr, 10/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Si, déjà, on pouvait avoir la « transparence » sur les *sept* décès observés lors des essais cliniques de Pandemrix®, et juste mentionnés en passant par l'Agence européenne ([CHMP assessment report](#) : p. 57)...

**Citation :** L'OMS, qui a envoyé une équipe sur place, suit l'évolution de près. Et pour cause, "la flambée en Ukraine *pourrait donner une indication du comportement du virus pendant la saison hivernale de l'hémisphère nord*", notamment dans certains pays d'Europe de l'Est.

**Auteur :** AJ

**Source :** Le Point.fr, 08/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Selon une précédente dépêche consacrée à la situation en Ukraine (02/11/09), « ces chiffres [de mortalité] ne sont pas très différents de ceux observés les années précédentes » : c'est donc plus « le comportement » de l'OMS que celui du virus qui apparaît préoccupant...

**Citation :** L'homme décédé vendredi près de Valenciennes n'était pas porteur du virus H1N1

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Europe1.fr, 07/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** C'est une vieille blague classique que les médias ne sont pas faits pour titrer sur les trains qui roulent normalement. Mais aujourd'hui, on en est à titrer sur les gens qui en sont encore à mourir d'autre chose que de la grippe H1N1 dans ce pays (soit – environ, pour rester aussi précis que l'Institut de veille sanitaire – 99,999% des personnes décédées en métropole depuis le début de l'année !...)

**Citation :** Le nombre de décès est "d'au moins 6 071" au 1er novembre dans 199 pays et territoires de la planète, selon l'OMS.

**Auteur :** Anonyme

**Source :** AFP, 07/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Moi, j'étais plutôt resté à 6 070,23 mais bon, on va pas chipoter.

Sachant que ce total, malgré ses excès connus, solde entre autres la saison grippale de l'hémisphère sud, cela ne fait quand même pas beaucoup si l'on se souvient que pour la France seulement (moins de 1% de la population mondiale), l'administration française – avec son habituelle précision – dénombrait classiquement entre 1 500 et 5 000 le nombre annuel de décès normalement imputables à la grippe saisonnière<sup>27</sup>.

Bref et pour résumer : à nous tout seuls d'habitude, on fait à peu près autant de morts avec la grippe saisonnière que la grippe porcine cette année dans tout l'hémisphère sud.

Telle est la « situation exceptionnelle » justifiant que l'EMA, l'Agence européenne du médicament, ait donné un blanc-seing aux fabricants pour mettre sur le marché des vaccins bâclés...

---

<sup>27</sup> *Le Monde* du 05/11/09 s'en tient, lui, à une fourchette allant de 4 000 à 6 000. On reste, de toute façon, dans un ordre de grandeur qui permet d'objectiver l'alarmisme des autorités sanitaires.

**Citation :** L'OMS reste très préoccupée par le nombre important de patients développant des complications graves, ainsi que les décès observés". Par ailleurs, l'organisation onusienne rapporte que certains pays ont dû faire face à "une pression considérable sur les unités de soins intensifs".

**Auteur :** Sarah Lainé

**Source :** Doctissimo, 06/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Sur la base des données disponibles pour l'hémisphère sud (qui termine sa période grippale), on avait cru comprendre que les complications graves et décès avaient été moindres cette année que les années précédentes (cf. 07/11/09). Il serait utile que l'OMS revoie son système d'information, et distingue de façon plus opérationnelle entre ses deux missions : 1/ recenser, dans les limites de son incompétence, des données épidémiologiques objectives, 2/ assurer le lobbying de l'industrie pharmaceutique, *via* notamment ses groupes « d'experts » douteux dont elle sert de porte-voix (*Strategic Advisory Group of Experts* [SAGE] pour les vaccins, *Viral Hepatitis Prevention Board* [VHPB] pour les hépatites...)

Quant à la pression considérable sur les unités de soins intensifs, ça leur apprendra : à force de faire croire aux gens qu'ils vont mourir quand ils toussent...

**Citation** : Hier lors d'une conférence de presse, le Docteur Keiji Fukuda, conseiller spécial du Directeur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la grippe H1N1, a indiqué "qu'il est clair que le virus pandémique est le virus de la grippe dominant dans tous les pays". Et "jusqu'à 70 % des prélèvements analysés se sont révélés positifs au virus de la grippe A", ajoute-t-il.

**Auteur** : Sarah Lainé

**Source** : Doctissimo, 06/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : Cela nous change du temps où l'OMS se contentait de 4-5% des prélèvements positifs pour diffuser exactement le même message alarmiste ([L'art de créer des alertes](#))...

**Citation :** La ministre de la santé Roselyne Bachelot a indiqué aujourd'hui qu'"à ce stade" était maintenu un [schéma vaccinal](#) "prudentiel" à deux injections contre la grippe H1N1, à défaut d'un "véritable consensus scientifique" sur l'opportunité d'une vaccination par une seule dose.

(...) Mme Bachelot relève que la position des experts sur le sujet est "nuancée".

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Figaro.fr, 06/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Quand on ne parvient pas à distinguer une tendance statistique nette, on fait des analyses en sous-groupes. La ministre aurait pu essayer de voir si l'opinion de ses experts variait selon leurs sponsors de l'industrie pharmaceutique, par exemple ; ou, plus simplement, en fonction de leur compétence...

En recherche clinique, notamment, la position des experts a d'autant moins besoin d'être « nuancée » qu'elle se fonde sur des essais cliniques correctement menés (cf. 06/08/09 et 20/10/09).

**Citation :** « Grippe: 67 morts en Ukraine, les orthodoxes prient pour les malades »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** AFP, 02/11/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) :  
sans objet

**Commentaire :** Cela coûte moins cher que les vaccins, il n'y a pas d'effet indésirable connu, et il n'y a aucune raison que ce soit moins efficace – sachant de plus que, là comme ailleurs, « ces chiffres [de mortalité] ne sont pas très différents de ceux observés les années précédentes »...

**Citation :** « Le député PS Gérard Bapt n'a rien remarqué d'anormal dans les contrats sur les commandes de vaccins anti-grippe H1N1 ».

**Auteur :** Anonyme

**Source :** AFP, 31/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Même sans être très au fait des marchés publics, on relève :

- que la question de savoir si la culture du vaccin sera pratiquée « sur œufs » ou sur des « cultures cellulaires » y est traitée comme un détail purement optionnel, alors qu'il s'agit d'une étape fondamentale du processus de fabrication dont la validation, à elle seule, aurait dû exiger *plusieurs années* de travail intensif ;
- que les contrats ont été signés avant que les souches virales aient été distribuées par l'OMS (le Figaro.fr, 12/08/09), *a fortiori* bien avant que les vaccins n'aient été fabriqués (je ne dis pas : *testés*) ;
- que les modalités de remboursement des avances dans l'hypothèse (improbable) d'un refus d'AMM sont à ce point floues que l'un des experts les plus consultés par le ministère – partant : l'un des « meilleurs » parmi « les meilleurs » (27/07/09 et 20/09/09) – a pu, dès cette époque, présenter ces AMM comme acquises (cf. 09/07/09) ;
- que la justification de contrats pharaoniques aussi scandaleusement favorables aux fabricants tient exclusivement aux « circonstances exceptionnelles » censées caractériser l'objet du présent marché alors que :
  - il n'est même plus contesté par les autres « meilleurs » experts du ministère qu'à cette époque, 5% au plus des sujets réputés illustrer ces « circonstances exceptionnelles » souffraient effectivement d'une grippe « porcine » (cf. [Grippe A : se faire vacciner ou pas?](#) et [Un vaccin pris en grippe](#));
  - que l'achèvement de la saison grippale dans les pays de l'hémisphère sud confirme que, même par rapport à une simple grippe saisonnière, cette grippe porcine a été d'une remarquable bénignité.

Bapt devrait se rapprocher de Lina (29/10/09) et de Bachelot (30/10/09) pour créer le *Club des Responsables* qui « ne voient pas où est le problème »...

En attendant, gageons qu'avec un rapporteur *spécial* du budget à la sécurité sociale aussi conciliant, le trou de la sécu a encore de beaux jours devant lui...

**Citation** : « 'Je n'ai pas derrière mon épaule un gourou à la solde des labos', rétorque Roselyne Bachelot, qui se dit au contraire 'entourée d'un panel d'experts très large', faisant preuve 'dans l'immense majorité des cas d'une grande indépendance d'esprit'. Même lorsqu'ils sont par ailleurs amenés à conseiller les fabricants de vaccins. »

**Auteur** : B.F.

**Source** : Le Figaro.fr, 31/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : Madame Bachelot ayant constamment soutenu qu'elle ne fréquentait que « les meilleurs » (27/07/09 et 20/09/09), cette profusion d'experts – forcément tous meilleurs les uns que les autres – amène à redouter qu'à son insu, le ministère n'ait été victime d'une pandémie : « la pandémie de l'excellence » pour plagier une citation désormais célèbre...

Plus humble que la ministre, d'autre part, le législateur ne prétend pas garantir que les experts aient une « grande indépendance d'esprit » : il se contente de leur enjoindre *la transparence*, tant il est vrai qu'un expert qui a quelque chose à cacher, ça fait toujours désordre, surtout – justement – s'il s'est présenté sous les dehors d'une « grande indépendance » (cf. 19/10/09, par exemple).

Enfin, on croit comprendre que, dans son inspiration, la loi sur la déclaration des liens d'intérêts n'est pas tant concernée par les experts amenés à conseiller les fabricants que par ceux qui sont conseillés par les fabricants...

Dans le même ordre de rectification, risquons que ce que souhaitent les Français, c'est plutôt de ne pas voir un ministre épaulant les gourous à la solde des labos (notamment en dilapidant inconsidérément les deniers publics).

Les analyses de Madame Bachelot sur les problèmes politiques de l'espèce sont ce que les évaluations de l'AMM ont été aux vaccins contre la grippe porcine : tout à l'envers...

**Citation :** « N'allez pas chercher les problèmes où il n'y en a pas. Les contrats sont chez l'adjudicateur, ne faites pas de mauvais procès »

**Auteur :** Roselyne Bachelot (ministre de la santé)

**Source :** Le Monde, 30/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Le faux « problème », c'était simplement que, en flagrante violation de la loi, le rapporteur spécial du budget à la sécurité sociale n'ait pu se faire communiquer *dès qu'il l'a souhaité* les contrats de commande de vaccins qui portaient sur une bagatelle de quelque 800 millions d'euros (Le Point, 29/10/09).

On se rappelle que la veille (29/10/09), un autre faux problème avait surgi quand on avait appris que l'un des principaux conseillers de la ministre (à ce titre forcément l'un des « meilleurs » [20/09/09]) s'était durablement assis sur une loi qui lui faisait obligation d'une certaine transparence quant à ses liens d'intérêts.

Le *vrai* problème, au fond, c'est comment décourager ceux qui s'autorisent des faux problèmes pour faire de mauvais procès à la ministre : leur coller un bon procès – pour *tromperie*, par exemple ?...

J'veus dit pas le problème...

**Citation :** « Le nombre cumulé de morts dans le monde, confirmés et notifiés au 26 octobre est de 5 857, ce qui représente une augmentation de plus de 1 000 décès pour l'avant-dernière semaine d'octobre. Cette hausse notable serait essentiellement liée à un bilan rétrospectif des déclarations recueillies aux Etats-Unis et au Brésil. »

**Auteur :** Paul Benkimoun

**Source :** Le Monde, 30/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Quant à comprendre pourquoi les déclarations recueillies au Swaziland et aux Iles Féroé ont été – une fois encore – ignorées par l'OMS, on attendra que Caroline de Monaco réclame une commission d'enquête dirigée par le Vatican...

**Citation :** « Les multiples casquettes du Professeur Lina

'J'ai des collaborations, que je ne cherche pas à cacher, avec les laboratoires Roche, Sanofi, GSK et BioMérieux. Je ne vois pas où est le problème' »

**Auteur :** Bruno Lina

**Source :** Le Parisien, 29/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : Roche, Sanofi, GSK, Biomérieux...

**Commentaire :** « Le problème », c'est d'avoir attendu pour le dire publiquement d'être démasqué par un journal à grand tirage – au lieu de respecter sagement la loi (cf. 22/10/09)<sup>28</sup>...

Quand vous roulez à 180 km/h sur une route limitée à 70 km/h, amusez-vous à expliquer aux gendarmes que *vous ne voyez pas où est le problème* : ils le verront pour vous...

Avec les liens d'intérêts des professionnels de santé, il y a bien une limite aussi : mais ce sont les gendarmes qui manquent...

---

<sup>28</sup> *Le problème*, c'est aussi la collusion des médias qui, négligeant d'imposer à leurs « informateurs » un élémentaire respect d'une loi qui les concerne pourtant directement, répugnent ensuite à reconnaître qu'ils se sont fait instrumentaliser pour relayer (et amplifier de toute leur puissance) des « informations » à tout le moins biaisées. Invité sur une grande chaîne télé à la suite de ce reportage du *Parisien* qui citait [mon livre](#) fort explicitement, j'ai appris moins de deux heures avant l'émission que mon intervention avait été décommandée, en perspective (je cite) d'une « levée de boucliers ». De qui ?

**Citation :** « Mais pourquoi diable nos deux éminents médecins [qui ont publiquement déclaré boycotter le vaccin] n'ont-ils pas regardé «platement» ce dossier ? Pourquoi n'ont-ils pas tout simplement rappelé que le vaccin contre la grippe A n'a rien d'inédit, *qu'il est banal*, conçu *comme tous* les vaccins grippaux. Et qu'aujourd'hui la nécessité sanitaire est celle de mettre en place une bonne surveillance pour noter au plus vite d'éventuels effets secondaires inédits du dit vaccin. »

**Auteur :** Eric Favereau

**Source :** Libération.fr, 27/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Peut-être qu'à la différence de Favereau :

- ils ont regardé le dossier (du moins ce qu'on veut bien leur communiquer) sur le site de l'Agence européenne ;
- ils y ont relevé que ces vaccins avaient été autorisés dans des « circonstances exceptionnelles » – et non *banales* ;
- ils se sont aperçus que la responsabilité d'une « bonne surveillance » était déléguée par l'Agence aux fabricants, dont certains ont déjà été mis en examen (respectivement pour « homicide » et pour « tromperie ») dans une précédente affaire vaccinale – nonobstant l'engagement continu et massif de *Libération* en faveur des responsables de cette affaire...

D'après le même journaliste, « il serait facile d'ironiser ». Pas la peine, en l'espèce : il suffit de le renvoyer à ses écrits – qui parlent d'eux-mêmes<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> Rappelons que dans *Libération* du 27/09/04, E. Favereau n'avait pas peur d'écrire textuellement : « *aucun* effet secondaire grave n'est apparu chez les moins de 16 ans [après vaccination contre l'hépatite B] ». Pour mesurer l'énormité du propos, il lui aurait suffi de lire « platement » les très officiels communiqués de la Commission nationale de pharmacovigilance régulièrement diffusés depuis bientôt 15 ans (on ne parle même pas de la littérature internationale...)

**Citation :** « Nous sommes encore au début de ce qui va se passer. (...) Tous nos indicateurs s'accordent (...) Aux Etats-Unis, nous avons eu une information importante, avec le niveau élevé de mortalité infantile. »

**Auteur :** Françoise Weber, directrice de l'Institut de veille sanitaire

**Source :** Libération.fr, 26/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :**

- On en déduit du même coup que nous arrivons à la fin de ce qui s'est déjà passé<sup>30</sup>.
- Compte tenu de ce qu'on a déjà vu avec les « indicateurs » de la veille sanitaire française (18/09/09 et 21/09/09), qu'ils s'accordent enfin n'est peut-être pas une bonne nouvelle : ils sont en réanimation ?
- Quoique non homologué par l'InVS, un « indicateur » très simple permet d'apprécier « le niveau élevé de mortalité infantile » aux USA : à savoir un total 114 décès pédiatriques, selon les dernières données du CDC (consultées le 02/11/09). Rapporté à la population américaine, cela fait moins de *deux décès par million* d'enfants américains : on aimerait être sûr que les vaccins développés « dans des conditions exceptionnelles » – et, à ce titre, fort médiocrement évalués relativement « à la sécurité et à l'efficacité » (*dixit* l'Agence européenne) – n'exposent pas à un risque de décès plus élevé... Sur le sujet, on aurait les idées plus claires si l'Agence européenne daignait nous en dire plus quant au décès rapporté dans l'étude H5N1-008 (vaccin Pandemrix®), qui avait inclus 1 199 patients, *a priori* jeunes (moins de 60 ans) et en bonne santé : en l'absence d'éclaircissements, cela fait un risque vaccinal quelque **500 fois supérieur** au risque spontané de la grippe – et bien davantage si l'on considère les facteurs de risque...

---

<sup>30</sup> Sachant de plus que, comme le disait Pierre Dac : « c'est quand les carottes sont cuites que c'est la fin des haricots, et réciproquement »...

**Citation :** « Très optimistes, les premières estimations des pouvoirs publics avaient tablé sur la livraison de 120 millions de doses de vaccins contre la grippe A pour la mi-octobre. Ce nombre était ensuite tombé à 30 millions. Or, à ce jour, les services sanitaires ne disposent que de 16 millions de doses. L'explication tient essentiellement aux conditions - plus lentes que prévu - de fabrication du vaccin »

**Auteur :** Sylvain Cypel

**Source :** Le Monde.fr, 26/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Cela n'a l'air de rien, mais à côté des éléments innombrables montrant qu'un refus d'autorisation de mise sur le marché (AMM) n'a jamais été envisagé par les autorités sanitaires (*passim*), ou encore de l'incroyable incertitude quant au nombre d'injections garantissant l'efficacité vaccinale (cf. 06/08/09 ou 20/10/09), ces problèmes d'approvisionnement ajoutent à la convergence des preuves démontrant l'anarchie du développement pharmaceutique et la complaisance des autorités à l'égard du processus d'évaluation qui eût dû conditionner l'AMM.

Car si tous les « experts » tardivement mandés pour rassurer le Bon Peuple sur la régularité du processus d'AMM l'ignoraient manifestement, un développement pharmaceutique, ce n'est pas seulement quelques « études cliniques ». C'est un dossier multidimensionnel comportant, notamment, une très lourde partie « qualité » – consacrée à tous les aspects chimiques, pharmaceutiques et biologiques du nouveau produit et incluant notamment une description obsessionnelle de *tous* les aspects du processus de fabrication (chacun d'eux pouvant faire l'objet d'une inspection de la part des autorités) : composition, description et validation des méthodes de fabrication, contrôle des matières premières, contrôle des produits intermédiaires, des impuretés et des excipients, contrôle du produit fini, modalités d'emballage, stabilité, etc.<sup>31</sup>

Que les fabricants ne soient pas capables de garantir une fabrication dans une échelle de 1 à 8 est un indicateur intéressant du sérieux avec lequel le processus de fabrication a été spécifié et vérifié.

Et les difficultés actuelles d'approvisionnement sont un indicateur angoissant de tous les accommodements qui pourront être pris avec les autorités pour sortir de cette chienlit qui achève de les ridiculiser...

---

<sup>31</sup> RJ Harman. Development and control of medicines and medical devices. Londres, Pharmaceutical Press, 2004

**Citation :** « D'après un sondage paru dans [Dimanche Ouest-France](#), seuls 17 % des Français envisageraient de se faire vacciner contre la grippe H1N1. Mi-septembre, 55 % des sondés pensaient se faire vacciner. Près d'un sondé sur deux est nettement opposé au vaccin. L'évolution de ces chiffres s'explique notamment par la diminution de l'inquiétude ressentie face au virus. Alors qu'il y a un mois, 32 % des sondés se disaient "inquiets", le chiffre est tombé à 16 %. »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Monde.fr, 25/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Comme le soutenait déjà Patrick Berche (Necker-EM) lors de l'émission [@arrêt sur images](#) du 04/09/09, si les Français paraissent très peu alarmés par la grippe porcine, c'est que l'administration sanitaire et les médias « ont bien fait leur travail ».

Et comme indiqué par l'évolution des chiffres depuis cette date, cette même administration sanitaire et ces mêmes médias ont encore mieux travaillé depuis...

**Citation :** « En raison de trois cas avérés<sup>32</sup> de grippe A/H1N1 décelés au sein de l'effectif du PSG, la rencontre de la 10e journée du championnat de L1 opposant l'Olympique de Marseille au club parisien ce dimanche soir est reportée *sine die*, annonce la Ligue de football professionnel (LFP). [Pour Frédéric Thiriez] "il est évident que la protection de la santé des joueurs doit l'emporter sur toute autre considération" ».

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le NouvelObs.com, 25/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Si un club demandait le report d'un match au motif qu'il est sinistré par les fractures, les tendinites ou les suspensions, on lui rirait au nez en lui rétorquant que les remplaçants, c'est pas fait pour les chiens.

Mais là, il s'agit d'une attaque porcine qui a joué un tour de cochon...

Vu les risques que fait désormais courir sur le déroulement du championnat le moindre refroidissement chez nos jeunes sportifs, il va falloir revoir à la hausse la sanction des joueurs assez irresponsables pour enlever leur maillot après avoir marqué un but.

La castration chimique, peut-être ?

Ou une vaccination obligatoire.

Les deux seront dissuasifs...

---

<sup>32</sup> La lecture de la dépêche laisse penser que le diagnostic des cas « avérés » s'est fait en quelques heures : à notre connaissance, il faut généralement plusieurs jours pour faire un diagnostic fiable de grippe « porcine ».

**Citation** : « L'épidémie a fait plus de mille morts aux Etats-Unis »

**Auteur** : Anonyme

**Source** : Le Monde.fr, 24/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire** : Dommage que, fondé sur une [conférence de presse](#) de Tom Frieden (le directeur du *Center for Disease Control* américain), ce titre alarmiste ait omis une importante précision – pourtant dans la bouche du même : « *we are not seeing any greater severity of this particular virus than we did in the spring and it's comparable generally to that of seasonal influenza* » (nous n'avons pas vu que ce virus en particulier soit devenu plus dangereux qu'au printemps dernier, et il est généralement comparable à celui de la grippe saisonnière).

Dommage également que pour fixer les idées du lecteur, l'article du *Monde* ait négligé de comparer ces mille morts de la grippe (tous âges confondus) à d'autres chiffres de mortalité également relatifs au territoire américain :

- 1 451 enfants de moins de quinze ans tués dans un accident de la circulation sur l'année 2005 (<http://www.chp.edu/CHP/P02989>) ;
- 555 morts par homicide chez les enfants *de moins de 5 ans* (<http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/homicide/tables/kidstab.htm>).

On a les priorités sanitaires qu'on choisit...

**Citation :** « Après avis de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil), la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a en effet été autorisée à créer un traitement de données à caractère personnel sous l'intitulé "gestion et suivi des vaccinations contre la grippe A H1N1" »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** AFP, 23/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Voilà le type de menace qui, à mon humble avis, dépasse largement celle d'une vaccination obligatoire qui a pourtant justifié mon engagement public (cf. [Alertes grippales](#)).

Si on ne marchait pas sur la tête dans cette histoire, et si chacun gardait le sens du Bien public au lieu de saisir la moindre cause pour faire parler de soi, voilà le type de menace qui devrait susciter une révolte unanime des juristes (bien davantage que le plan de la Chancellerie qui a juste servi de prétexte aux traditionnels défenseurs des droits de l'homme pour montrer leurs biceps : cf. [Les mesures de la Chancellerie...](#))

**Citation** : « L'ennemi, c'est le virus H1N1, pas le vaccin. »

**Auteur** : Bruno Lina (« directeur du centre de référence contre la grippe Sud-Est »)

**Source** : 20 Minutes.fr, 22/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : « L'ennemi », ce sont d'abord ceux qui proclament l'efficacité et la tolérance des vaccins avant même que ceux-ci ne soient fabriqués (cf. 09/07/09).

« L'ennemi », ce sont accessoirement les mêmes qui, nonobstant ces insignes précédents, n'ont pas peur de publier un livre intitulé *La vérité sur la grippe A H1N1*.

« L'ennemi », enfin, ce sont ceux qui négligent systématiquement de respecter l'art. L.4113-13 du Code de la santé publique imposant un minimum de transparence relativement à leurs conflits d'intérêts.

**Citation** : «L'opinion est oublieuse de ce qu'ont changé les vaccins pour des maladies comme le tétanos, la diphtérie ou la polio. C'est une réaction de gosses de riches».

**Auteur** : Roselyne Bachelot (ministre de la santé)

**Source** : Le Figaro.fr, 22/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : L'article précise que la ministre était « visiblement excédée par les rumeurs persistantes sur le manque de fiabilité des vaccins anti-H1N1 ».

C'est vrai que, pour l'instant, elle n'a trouvé que des pauvres pour la soutenir.

Chris Viehbacher, par exemple (cf. 24/09/09)<sup>33</sup>...

---

<sup>33</sup> Qui, après l'épisode Le Fur, succède à Dehecq lequel, sauf erreur de mémoire, a été l'un des trois patrons les mieux payés en France (<http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/remuneration-salaires-patrons-cac-40-en-2006/3-sanofi-aventis-jean-francois-dehecq.shtml>).

**Citation :** « H1N1 : l'épidémie s'intensifie en Ile-de-France »

(...) Sur l'ensemble de la France, *il est difficile d'avoir des données exhaustives*, puisque l'Institut de veille sanitaire appuie ses chiffres sur plusieurs réseaux qui surveillent des paramètres différents. Ainsi, la semaine dernière (du 12 au 18 octobre), le nombre de consultations pour grippe estimé par le réseau Sentinelles *est resté stable.* »

**Auteur :** Martine Perez

**Source :** Le Figaro.fr (22/10/09)

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** L'information médicale, au *Figaro*, c'est simple : il y a les journalistes qui font des totaux en se trompant dans leurs comptes (cf. 21/09/09) et ceux qui n'ont pas besoin de compter pour faire des totaux (cf. 14/09/09).

Dans l'espoir d'enrayer les effets de la crise, *Le Figaro*, on le sait, a récemment « lancé une nouvelle formule » (Reuters, 20/09/09).

Avec des journalistes aussi manifestement porté(e)s sur l'abstraction, on lui souhaite de ne pas s'être *trompé de formule...*

**Citation** : « En outre, ce nouvel agent grippal n'est pas comme les autres. »

**Auteur** : Claude Hanoun (« l'un des spécialistes historiques des virus grippaux »)

**Source** : Le Figaro.fr (22/10/09)

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : Rappelons que dans le *Nouvelobs.com* (16/07/09), la directrice de l'Institut de veille sanitaire déclarait avec la même assertivité qu'on avait affaire à « un virus grippal comme les autres ».

Comme le disait JM. Cohen récemment à *C dans l'air* (20/10/09), « dans la communication sur le H1N1, on a été assez mauvais »...

**Citation :** « Je trouve *inconscients* les médecins qui ne veulent pas le faire [le vaccin antigrippal] ».

**Auteur :** Marcel Rufo (chef du service médico-psychologique de la famille et de l'enfant, CHU Ste Marguerite, Marseille)

**Source :** Le Parisien, 21/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Quand on se présente comme psychiatre, il y a des mots qu'on ne devrait pas employer à la légère...

Et quand on est universitaire, on devrait donner l'exemple de ne pas causer (publiquement, en plus) sur ce qu'on ne connaît pas.

C'est d'ailleurs aussi un principe de base qu'on inculque aux enfants : sauf, peut-être, à Marseille – dans certain Service de pédopsychiatrie...

**Citation :** « Nous ne mettons à la disposition du public que des vaccins qui ont eu l'autorisation de l'Agence européenne du médicament pour *garantir* non seulement la sécurité, mais également l'efficacité du vaccin. *Donc* il faut absolument que les autorités européennes et françaises nous aient bien assurés qu'une seule dose était nécessaire. Nous devrions avoir cet avis dans quelques jours. »

**Auteur :** Roselyne Bachelot (ministre de la santé)

**Source :** *C dans l'air* (émission du 20/10/09, après 11'50 de vidéo)

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Avec un médicament, le choix de la dose et du nombre de doses relève de ce qu'on appelle des études de « recherche de posologie » (*dose-ranging*), qui s'inscrivent naturellement dans les essais de phase II lesquels, logiquement, précèdent et conditionnent les essais cliniques de phase III (qui précèdent eux-mêmes l'autorisation de mise sur le marché) : on ne va quand même pas « tester » l'efficacité et la tolérance d'un médicament si on ne sait pas à quelle dose il convient de l'administrer – cela va de soi.

La bouche en cœur, le ministre de la santé vient avouer devant les Français – une fois la campagne vaccinale commencée – que l'AMM a été obtenue *avant* que les essais de phase II ne soient conduits ! On ne saurait confirmer plus clairement (cf. 06/08/09) que le développement de ce vaccin a été mené en dépit du bon sens.

De plus et si l'on suit bien la pensée du ministre (« donc »), les données de posologie nécessaires pour « garantir » la sécurité et l'efficacité du vaccin ne seront disponibles que « dans quelques jours » au mieux. Elle admet donc que la campagne vaccinale a bien été lancée *avant* que ces garanties ne soient disponibles.

Avec son côté *mama-qui-va-pas-mourir* plutôt rassurant, Bachelot, c'est un peu Ginette Mathiot à l'envers : « vous faites revenir les pommes de terre, vous les lavez, vous les épluchez, puis vous allez les ramasser dans le jardin ».

Comme disait Houssin juste avant, dans la même vidéo : « les professionnels de santé sont des acteurs rationnels comme les autres ».

C'est dur à entendre pour « les autres »...

**Citation :** « Ce vaccin a été préparé dans des conditions de sécurité *habituelles*. Il y a eu des tests de qualité, de sécurité, il y a eu des essais cliniques. Donc il n'y a pas lieu d'avoir de réticence sur ce vaccin *plus que sur tout autre vaccin*. »

**Auteur :** Didier Houssin (Directeur de la Direction générale de la santé)

**Source :** *C dans l'air* (émission du 20/10/09, après 11'15 de vidéo)

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Pour s'en tenir simplement à Pandemrix®, [l'avis préparé par l'Agence européenne du médicament](#) (disponible sur le site de l'EMA) précise textuellement : « Pandemrix a été autorisé *dans des 'circonstances exceptionnelles'*. Cela signifie qu'il n'a *pas* été possible d'obtenir des informations complètes sur le vaccin pandémique » (p. 2/3).

Ce n'est pas polémiquer pour le plaisir de constater que cet avis est *strictement contradictoire* avec les informations relayées par le Directeur de la DGS.

On rappelle (cf. 25/09/09) que Didier Houssin a déjà été responsable de la communication sur la grippe aviaire – rôle dans lequel il a apparemment donné toute satisfaction à ses donneurs d'ordres.

Comme quoi, il n'y a pas qu'à la Pravda *d'avant* la perestroïka qu'on pouvait apprendre l'art de la désinformation...

**Citation :** « La controverse actuelle [sur le vaccin contre la grippe] au sein des professionnels de santé est révélatrice d'évolutions qui peuvent interroger voire inquiéter». Ainsi, il lui apparaît surprenant qu'à l'époque où prédomine la logique de l'«Evidence Based Medecine» (médecine fondée sur des preuves), «les données validées par les instances nationales et internationales compétentes fassent l'objet d'un déni ou d'une contestation souvent étayée par des *a priori* scientifiquement non fondés. »

**Auteur :** Emmanuel Hirsch, professeur d'éthique (faculté de médecine, université Paris Sud-XI)

**Source :** Le Figaro.fr, 20/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Avant d'en enseigner l'éthique, le Prof. Hirsch devrait se renseigner sur l'état actuel de la médecine.

Pour l'instant, en effet, le top incontesté de l'*evidence based medicine* en matière de vaccination antigrippale, ce sont les revues Cochrane dont j'ai déjà parlé (<http://www.rolandsimion.org/spip.php?article47>) qui analysent l'*intégralité* des études disponibles sur la vaccination antigrippale depuis 40 ans. Leur résultat est sans appel : pas de preuve d'efficacité, aucune donnée fiable sur la tolérance. Si notre professeur d'éthique a trouvé chez Aristote ou Spinoza des données discordantes, qu'il s'empresse d'en faire état dans des revues aussi « scientifiquement fondées » que celles qui ont disséminé les résultats désastreux de ces revues (*The Lancet*, par exemple).

Accessoirement, il serait utile que notre professeur s'informe sur les vraies questions « éthiques » qui justifient objectivement un minimum de « contestation » quant aux évaluations des « instances compétentes » : les conflits d'intérêts, par exemple. Sur le sujet, j'ai un bon site à lui recommander...

**Citation :** « Je n'ai personnellement aucun conflit d'intérêts *parce que* je suis directeur d'un institut de recherche et évidemment la première procédure de ce type quand on est un grand professeur c'est de se mettre *au-dessus* des conflits d'intérêts »

**Auteur :** Jean-François Delfraissy (directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales [ANRS])

**Source :** *Public Sénat*, Le 22h, 19/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : cf. citation ci-dessus.

**Commentaire :** Lorsqu'on va sur le site de l'ANRS, on commence par constater que la rubrique « Pour connaître l'ensemble des financements de l'ANRS – Cliquez ici » est introuvable (« Module non trouvé ») – ce qui est effectivement une « procédure » éprouvée (quoique rustique) en matière de conflits d'intérêts.

En cherchant quand même, on finit par apprendre que « L'ANRS met en oeuvre un grand nombre d'essais thérapeutiques dont elle est promoteur (...) De ce fait, l'ANRS est conduite à engager des collaborations avec les firmes pharmaceutiques (...) De la même manière, pour mener à bien son programme de recherche sur le vaccin contre le sida, l'ANRS noue des collaborations avec l'industrie. »

En continuant de chercher, on apprend que l'intéressé est également coordinateur d'un essai vaccinal, avec adjuvant, chez les patients HIV positifs en fonction du nombre de CD4 (240 personnes) et responsable d'autres projets de recherche « impliquant des laboratoires hospitaliers et le secteur privé » ([www.zonegrippeaviaire.com](http://www.zonegrippeaviaire.com), consulté le 20/10/09).

Toutes situations qui, jusqu'à plus ample informé, relèvent bien de l'art. L.4113-13 du Code de la santé publique et appellent des déclarations de liens d'intérêt...

Les « grands professeurs » devraient – au moins par intermittences – *redescendre* au niveau des petits fantassins de l'éthique.<sup>34</sup>

---

<sup>34</sup> Le lecteur intéressé pourra néanmoins se reporter à la vidéo disponible sur le site du Sénat pour apercevoir *le tic* qui traverse brutalement le visage de l'intéressé au moment où la question des conflits d'intérêts est évoquée.

**Citation :** « On a beaucoup entendu parler des inconvénients de la vaccination sans mettre en relation le risque beaucoup plus important que comporte la grippe elle-même: soit de décès – ce qui Dieu merci restera rare mais surviendra --, soit de maladies graves et d'hospitalisations prolongées »

**Auteur :** Philippe Hubert (chef du service de réanimation pédiatrique de l'hôpital Necker)

**Source :** AFP, 18/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Pour les enseignants de Necker, il s'agit de promouvoir la vaccination après le décès d'un bébé de 11 mois présentant « une maladie du myocarde (...) qui ne pouvait qu'évoluer défavorablement ».

Dans ce même CHU, quand j'y faisais mes études, on enseignait au chapitre **Les contre-indications définitives [des vaccinations]** : « Les affections cardiovasculaires décompensées ou évolutives interdisent toute vaccination »<sup>35</sup>.

Ça a changé ?

---

<sup>35</sup> E. Pilly. Maladies infectieuses à l'usage des étudiants en médecine et des praticiens, par l'association des professeurs et maîtres de conférence de pathologie infectieuse (5<sup>e</sup> édition), Lille, éditions Croan et Roques, 1977, p. 601.

**Citation :** « Tout ceci nous rappelle qu'une des meilleures protections que nous avons contre la grippe classique mais aussi contre cette nouvelle grippe c'est la vaccination ».

**Auteur :** Pierre Carli (Président de la communauté médicale de Necker)

**Source :** AFP, 18/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Comme responsable de l'un des CHU les plus importants de France, le Prof. Carli devrait donner l'exemple aux étudiants, et citer ses sources :

- son propos sur la vaccination contre la grippe classique s'oppose aux conclusions sans appel des revus Cochrane (cf. [Vacciner ou pas?](#)) qui ont repris l'intégralité des études réalisées sur 40 ans ;
- pour ce qui concerne la vaccination contre la nouvelle grippe,
  - si Carli a connaissance du dossier relatif à cette vaccination, c'est qu'il travaille comme consultant auprès des fabricants (il n'est pas mentionné parmi les experts de l'AFSSAPS) → il a donc violé la loi en n'explicitant pas ses conflits d'intérêts avant de s'exprimer publiquement ;
  - s'il n'a pas connaissance du dossier, il parle sans connaître, ce qui est un très mauvais exemple pour un enseignant.

CQFD.

**Citation :** « L'Élysée fermée après trois cas de teigne, pour limiter la contagion »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** La presse

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :**

**ERRATUM :**

Par suite d'une erreur de transmission, deux nouvelles se sont télescopées, qui se sont conjuguées avec les regrettables effets d'un affreux lapsus :

- c'est une école primaire de Villeurbanne qui a été fermée, après trois cas de rhume rebaptisés « grippe H1N1 » sur la base d'un test notoirement pas fiable (*Le Figaro.fr*, 15/10/09) ;
- à l'Élysée, on continue de laisser les militaires dormir dans des lits « quasiment jamais changés » (*20 minutes.fr*, 13/10/09) et personne n'a eu l'idée de proposer un vaccin aux principaux occupants des lieux ;
- la contamination élyséenne concerne *la gale*, et non la teigne.

Nous présentons toutes nos excuses à nos lecteurs, surtout ceux qui nous apprécient habituellement pour la crédibilité de nos sources.

**Citation :** « Grippe A/H1N1 : l'OMS droite dans ses bottes.

Depuis avril, l'Organisation mondiale de la santé tient la « comptabilité » des cas de grippe A/H1N1. Le dernier bilan fait état de 4.100 décès pour 340.000 cas confirmés en laboratoire. »

**Auteur :** Anne Bauer (envoyée *spéciale* à Genève)

**Source :** Les Echos.fr, 12/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Pourtant, dans son communiqué du 16/07/09, largement médiatisé à l'époque, cette même OMS admettait renoncer au dénombrement des cas (renoncement auquel s'étaient déjà résignés les pays connus pour l'obsessionnelle rigueur de leur veille sanitaire – comme la France : cf. *Slate.fr*, 24/06/09).

Avec le virus, on a parlé de « test de dépistage rapide ». L'OMS a inventé un mode de « comptabilité » rapide : on compte rien, et on présente sur demande « un bilan » chiffré aux envoyés *spéciaux* de la presse.

« Droite dans ses bottes » – et bien à l'abri sous son entonnoir ?

**Citation :** « Le Panenza [sans adjuvant] sera disponible au mieux à la mi-novembre. La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, prépare donc un courrier adressé aux femmes enceintes, conseillant à celles dont la grossesse est inférieure à trois mois d'attendre ce vaccin ».

**Auteur :** Armelle Bohineust

**Source :** Le Figaro.fr, 12/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Elle pourrait aussi leur « conseiller » de suspendre leur grossesse...

Ou d'avorter pour en refaire un dans des conditions plus favorables aux intérêts du fabricant de Panenza ?

**Citation :** « Sanofi-Aventis sera le dernier laboratoire à livrer. Son vaccin avec adjuvant, *qui sera validé comme les autres* par les autorités européennes, arrivera fin novembre. »

**Auteur :** Armelle Bohineust

**Source :** Le Figaro.fr, 12/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Pour les fabricants, l'intolérable suspense continue. Ils n'ont pas encore soumis un dossier d'autorisation (les études sont toujours en cours !), mais on sait déjà :

- qu'il sera accepté (« sera validé ») ;
- que le même laxisme a prévalu pour les précédents (« comme les autres ») ;
- que la date de livraison est fixée (et donc que les chaînes de production tournent à plein... pour un médicament qui n'est même pas encore autorisé...)

*C'est écrit dans le journal !*

Le jour où un juge va ouvrir une instruction pour « mise en danger », il n'aura pas à se fatiguer beaucoup pour obtenir des aveux...

**Citation :** « Mais ce qu'on peut dire de façon certaine c'est que la pandémie en France n'a pas clairement démarré. (...) Une chose est certaine la pandémie est bien là et elle va toucher la France. (...) Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que la [grippe A](#) est là et qu'elle sera là. »

**Auteur :** Daniel Floret, Président du Comité technique des vaccinations

**Source :** LCI.fr, 10/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Toutes les encéphalopathies ne sont pas nécessairement post-vaccinales...

**Citation :** « C'est peut-être aller un peu vite que de parler de recul, parce que les estimations sur le virus sont plutôt approximatives. »

**Auteur :** Daniel Floret, Président du Comité technique des vaccinations

**Source :** LCI.fr, 10/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Les estimations sur le virus ne sont jamais « approximatives » lorsqu'il s'agit d'affoler les gens et de leur recommander la vaccination.

**Citation :** « Où est passée la grippe A ? »

– Nous nous appuyons sur des données historiques. Ainsi, en 1918 comme en 1957, la vague avait commencé en septembre-octobre (...) Il y a un travail d'explication à faire sur ce vaccin et de façon sérieuse, pas bâclée. »

**Auteur :** Bruno Lina

**Source :** Sud-Ouest, 8/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Sûr qu'un travail d'épidémiologie historique qui fait l'impasse sur la première guerre mondiale, c'est sérieux et pas bâclé.

En matière de « détail », JM Le Pen a trouvé son maître...

**Citation :** « Il est possible que 99% des gens n'aient rien, conclut le spécialiste. Mais on ne sait pas lesquels. Dans le contexte d'une pandémie, les bénéfices de cette vaccination sont évidents »

**Auteur :** Jean-Philippe Derenne (« pneumologue »)

**Source :** Le Parisien, 08/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Les bénéfices seraient encore plus évidents « dans le contexte » d'un développement pharmaceutique correctement mené.

Avec seulement 1% des gens atteints et une mortalité maximum de 0,1%, on voit donc que la grippe serait une menace mortelle pour un citoyen sur 100 000 au maximum. Même au cours d'un développement bien mené, je n'ai *jamais* vu de médicament dont on puisse garantir qu'il n'expose pas à des effets indésirables graves chez un patient sur 100 000 exposés.

Les bénéfices des vaccinations seraient plus évidents encore si les « spécialistes » qui les vantent connaissaient ce dont ils parlent.

**Citation :** « Les chercheurs mexicains ont tout de même observé une probabilité *nettement* moins élevée de contracter la grippe A ou d'y succomber chez les personnes vaccinées contre la grippe saisonnière ».

**Auteur :** Alexandra Echkenazi

**Source :** Le Parisien, 08/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : ?

**Commentaire :** Parmi les 60 personnes grippées incluses dans l'étude, 8 avaient été vaccinées. Sur la base d'une mortalité maximale de 0,1%, on se serait donc attendu à *huit millièmes* de décès si ces braves gens n'avaient pas été vaccinés, et on se réjouit qu'ils aient pu bénéficier d'une réduction « nette » par rapport à un risque aussi angoissant.

Illustration éloquente d'une dynamique qu'on avait déjà vue à l'œuvre lors de la campagne de vaccination contre l'hépatite B : la façon dont des journalistes incompétents amplifient benoîtement les âneries de « spécialistes » irresponsables. A moins que ce ne soit l'inverse...

**Citation :** « Un expert doute que le vaccin classique agisse sur le virus H1N1 (...) Il a rappelé que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière avait déjà été lancée en France ».

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Reuters, 08/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** « L'expert » en question n'est autre que le président du Comité technique des vaccinations – qui a beaucoup donné de sa personne tous ces derniers temps.

Promouvoir le principe de deux vaccinations (la grippe saisonnière, puis la grippe porcine), c'est évidemment avantageux pour ceux qui vendent ces vaccins.

Il serait réciproquement avantageux pour l'assurance maladie et les mutuelles que, se décidant enfin à respecter la loi, « l'expert » en question clarifie les liens financiers qu'il peut entretenir avec les heureux bénéficiaires de ses recommandations...

**Citation :** « Il faut avoir une attitude pragmatique et rendre les choses plus faciles et plus compréhensibles pour tout le monde »

**Auteur :** Yves Charpak (membre du [Haut Conseil de santé publique](#))

**Source :** Le Figaro.fr, 08/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) :  
« directeur en charge des affaires internationales de l'Institut Pasteur »

**Commentaire :** Application pratique, tirée du même article.

- Y. Charpak : « Aujourd'hui, il y a suffisamment d'arguments pour dire qu'une dose suffit et est protectrice ».
- D. Houssin (directeur de la DGS) : « il faut savoir si cette protection [après une seule injection] est stable dans le temps et reste durable, avant de modifier les recommandations ».

« Pragmatique », au fait, ça veut bien dire « n'importe quoi » ?

**Citation :** « En France, on consomme plus de drogues qu'auparavant, plus souvent et plus jeune (...) Nous sommes interpellés et étonnés de constater qu'un Français sur deux considère que l'usage des drogues n'est pas illégal. »

**Auteur :** Roselyne Bachelot

**Source :** L'Express.fr, 05/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Ben nous, c'est pareil : en France, on consomme plus de vaccins qu'auparavant, « plus souvent et plus jeune »<sup>36</sup>. Et nous sommes « interpellés et étonnés », nous aussi, de constater qu'au Ministère, tant d'employés – incluant la ministre – considèrent qu'une autorisation de mise sur le marché pour un vaccin qui n'est même pas encore fabriqué (cf. 09/07/09) « n'est pas illégale ».

---

<sup>36</sup> Quand j'ai fait mes études de médecine (c'était quand même pas la préhistoire), l'idée n'aurait traversé personne de recommander une vaccination antigrippale chez les enfants et les nourrissons. Personne n'aurait eu non plus l'idée d'injecter triomphalement à des petites grenouilles de 3 kg (ou moins) des bombes immunologiques comme les vaccins hexa- ou heptavalents. D'ailleurs, c'était aussi l'époque où les vaccinations n'intéressaient à peu près personne, à part l'institut Pasteur – qui n'avait pas le statut d'établissement pharmaceutique...

**Citation :** « Si [les enfants ou adolescents traités par aspirine] sont infectés par la grippe, ils sont exposés à l'apparition d'un syndrome de Reye. Cette pathologie est rare mais peut être grave. (...) Quant aux enfants qui doivent prendre des salicylés au long cours, il faut les vacciner contre la grippe ».

**Auteur :** Jean-Marie Cohen, coordinateur national des GROG

**Source :** Le Moniteur des pharmacies, 03/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** L'aspirine peut exposer à des complications « rares », mais graves.

Pas les vaccins...

Dans certaines circonstances – certes « rares » –, même le sucre en poudre peut exposer à des complications.

Pas les vaccins...

Pour remettre les choses en contexte, rappelons que le Dr Cohen s'adresse ici à des professionnels de santé, supposés dotés d'un minimum d'esprit critique... Comme le disait la ministre de la santé dans la même revue (26/09/09), « la crainte *irrationnelle* liée à la vaccination peut toujours surgir ou resurgir ».

Surtout avec des responsables nationaux aussi rationnels...

**Citation** : Rien

**Auteur** : Personne

**Source** : Nulle part

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire** : De samedi 3 octobre au soir au dimanche matin – et pour la première fois depuis des mois –, l'écran de *Google Actualités* n'a donné **aucune** dépêche sur la grippe A (*Le Parisien* du 03/10 se contentant, lui, d'un entrefilet de 5 lignes).

Elle est où la catastrophe sanitaire que, relayés par une presse à la botte, les « meilleurs » experts consultés par la ministre (20/09/09) nous promettaient pour la rentrée ?

**Citation :** « Les indicateurs montrent que la situation épidémique est stable (...). Mais la part prise par le virus H1N1 dans le recours aux soins est difficile à mesurer de manière précise, compte tenu de la circulation d'autres virus respiratoires. Il faut tenir compte d'une augmentation probable du recours aux soins liée au contexte de forte sensibilisation à ce virus pandémique »

**Auteur :** Françoise Weber (directrice de l'Institut de veille sanitaire)

**Source :** Le Figaro.fr, 01/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Traduisons pour l'homme de la rue :

- contrairement à ce qu'on a toujours soutenu, il y a pas le feu avec ce virus ;
- quoique on ne se soit jamais gênés pour diffuser des chiffres alarmants (ou susciter des reportages spectaculaires), on n'a jamais pris la peine de distinguer les gens effectivement atteints par ce virus de tous les enrhumés<sup>37</sup> ;
- maintenant qu'on a semé le souk, les gens vont chez le toubib pour un oui, pour un non, ce qui contribue à entretenir une impression d'épidémie.

Concluons en langage non codé : « à la veille sanitaire, on a vraiment travaillé comme des blaireaux ».

Merci, Madame la Directrice, pour ces aveux tardifs qui recourent nos propres analyses...

---

<sup>37</sup> Contemporain de ces aveux tardifs (29/09/09), un communiqué du CDC (la veille sanitaire américaine) admet textuellement que « *aucun* des tests rapides homologués par la FDA [l'administration sanitaire américaine] n'est capable de distinguer le virus H1N1 des autres virus grippaux ». Que ne nous l'a-t-on dit au tout début de la « pandémie »...

**Citation :** « (...) le français Sanofi Pasteur manque toujours à l'appel des producteurs. *« Ils sont partis un peu en retard et ont dû déposer un nouveau dossier. Le vaccin sans adjuvant de Sanofi recevra une autorisation nationale de mise sur le marché courant novembre. Celui contenant un adjuvant devrait être prêt vers la fin de l'année »*

**Auteur :** Philippe Lechat, directeur de l'évaluation de l'Afssaps

**Source :** Les Echos.fr, 28/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** C'est ennuyeux qu'à l'instar du ministre de la santé (cf. 27/08/09), « le directeur de l'évaluation » n'ait pas encore compris que si l'on veut donner aux Français l'impression que l'AMM n'est pas « bradée », il faut s'abstenir de fixer une date d'obtention et entretenir l'illusion qu'au terme d'une véritable « évaluation », l'autorisation pourrait tout autant être *refusée*...

On notera en passant que voici encore peu, une autorisation « européenne » était présentée par les autorités comme une garantie et comme la justification du fait qu'on pouvait aller très vite. On apprend aujourd'hui que les retardataires pourront être repêchés par une procédure nationale. Si ça rate encore, Sanofi pourra peut-être utiliser le joker d'une votation...

Voici encore peu, on nous expliquait (*L'Express.fr*, 27/08/09) que le développement des nouveaux vaccins était « une bataille économique » et que « la course de vitesse contre la maladie est aussi une course aux profits » – ce qui n'était pas illogique : dans l'hypothèse d'une menace grave sur la santé publique, on s'attendrait effectivement à ce que les autorités privilégient le fabricant du premier médicament mis à disposition. Mais il faut comprendre aujourd'hui que l'inconcevable retard de Sanofi ne constituera en rien un obstacle à des « profits » d'ores et déjà célébrés par son Directeur Général (cf. 24/09/09) et que l'AFSSAPS saura bien trouver une procédure amiable pour arranger le coup. Situation étrange, en vérité, mais qui tend à confirmer que la grippe porcine n'aura été qu'un prétexte pour mettre en œuvre une politique de soutien financier à l'une des vitrines industrielles de la France (cf. 24/09/09).

**Citation :** « En présentant vendredi les premiers résultats d'évaluation des vaccins contre la grippe A (H1N1), Jean Marimbert, directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, paraissait embarrassé. Les deux premiers vaccins, du suisse Novartis et de l'anglais GSK, ont certes reçu jeudi dernier le feu vert de l'Agence européenne du médicament (EMA), mais le français Sanofi Pasteur manque toujours à l'appel des producteurs. »

**Auteur :** Alain Perez

**Source :** Les Echos.fr, 28/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Il y a vraiment eu un imprévu dans les relations entre l'AFSSAPS et la vitrine de l'industrie française : c'est quand ils se sont aperçus qu'avant de donner l'autorisation de mise sur le marché acquise avant que le vaccin ne soit fabriqué (cf. 09/07/09), il allait quand même falloir mimer un minimum de développement préalable (cf. 27/08/09).

Mettre sur pied des études cliniques même bidon, cela prend forcément quelques semaines...

**Citation :** « Selon Alexander Kolar, le médecin légiste, l'état de santé de la jeune fille [décédée juste après avoir été vaccinée par Cervarix : cf. 30/09/09] était « *si grave que la mort aurait pu intervenir à n'importe quel moment* » ».

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Le Monde.fr, 01/10/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Le libellé de l'annexe II (notice patient) est part intégrante de l'autorisation de mise sur le marché (AMM).

Si, avec un vaccin comme Cervarix® – qui a mis *des années* à être développé malgré la féroce concurrence de Gardasil® – des contre-indications aussi élémentaires que « mort pouvant survenir à n'importe quel moment » n'ont pas été prises en compte, quelle confiance avoir dans la notice patient d'un vaccin contre la grippe porcine dont le développement aura été une affaire de *quelques semaines* seulement ?...

**Citation :** « Le socialiste Claude Evin nommé à la tête de l'agence régionale de santé Ile-de-France »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** AFP, 30/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** La même presse fait de ces directeurs de nouveaux « préfets de santé » (*Le Monde*, 30/09/09) : le rôle des préfets de région dans la politique préventive du gouvernement ayant été dûment illustré par une certaine circulaire du Ministère de santé en date du 21/08/09 largement médiatisée, on frémit à l'idée que ceux-là pourraient faire encore mieux que ceux-ci.

Rappelons qu'en matière de prévention, Claude Evin a eu quelques soucis dans l'affaire du sang contaminé, heureusement écartés en 2003 par la Cour de justice de la République (*Le Nouvel Observateur*, 30/09/09) : on ne sache pas que l'ironie présidentielle visant les « petits pois » de la magistrature ait visé cette éminente instance.

Rappelons aussi ce précédent bizarrement ignoré par la presse : depuis un certain temps, Claude Evin fait également partie du conseil d'administration de la fondation GlaxoSmith Kline, où il siège au côté de personnalités aussi neutres que Ph. Kourilsky, Jean-François Girard ou Didier Sicard :

- auteur d'un certain nombre de contre-vérités sur le principe de précaution, le premier a été directeur de recherches dans la société Pasteur-Mérieux-Connaught de 1993 à 1996 (aujourd'hui Sanofi-Pasteur), puis Directeur Général de l'Institut Pasteur : il fait partie des gens qui, notoirement, deviennent très nerveux quand on essaie de les faire parler sur la toxicité du génial vaccin contre l'hépatite B issu de son non moins génial Institut ;
- Jean-François Girard était le patron de la Direction générale de la santé (DGS) au moment de la campagne de vaccination contre l'hépatite B (qui a bien profité au « cash flow » du sponsor de la fondation...) : institutionnellement, il a donc été le principal acteur de cette campagne ; ce nonobstant, il ne semble pas directement menacé par l'instruction en cours – tant mieux pour lui ;
- mû par une juste indignation, Didier Sicard a cosigné dans *Le Monde* du 13/06/98 une tribune pour stigmatiser les juges du TGI de Nanterre qui avaient eu l'audace de prononcer la première condamnation de GSK dans une affaire de vaccination contre l'hépatite B (condamnation cassée ensuite par la Cour de cassation). La conclusion de cette tribune était sans appel : « Quel retour à l'obscurantisme ! ». Ultérieurement nommé président du Comité nationale d'éthique, il ne semble pas avoir jamais eu à rendre des comptes sur ses injures publiques à l'encontre des magistrats.

En matière « d'ouverture » et par comparaison avec les fabricants de vaccins, Monsieur Sarkozy est un petit joueur...

**Citation :** « Une adolescente britannique est décédée peu après avoir reçu le vaccin contre le cancer du col de l'utérus Cervarix de GlaxoSmithKline mais les autorités sanitaires britanniques ont indiqué mardi qu'il était "très peu probable" que le vaccin soit à l'origine de son décès. Des responsables ont indiqué que les premières conclusions d'une autopsie réalisée par un médecin légiste indépendant avaient révélé l'existence d'une "sérieuse condition médicale sous-jacente" »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** Reuters, 30/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** On est content pour le fabricant qu'à la différence du malheureux jeune homme décédé dans un tableau de grippe (après avoir reçu du Tamiflu, soit dit en passant), ce décès d'une jeune fille ne soit pas celui « qui change tout » (cf. plus bas : 16/09/09)...

On est aussi désolé d'apprendre qu'elle avait une autre « condition » (en français, on dit plutôt : *une pathologie sous-jacente*), et sérieuse de surcroît (en français, on dit plutôt : *grave*) : on aimerait juste savoir laquelle...

Et comme jusque, il n'y a pas longtemps, une pathologie sous-jacente – surtout quand elle était « sérieuse » – représentait une contre-indication de bon sens aux vaccinations en général (sauf cas d'urgence), on est doublement content pour le fabricant que, sans qu'on sache trop pourquoi, le bon sens médical se soit gauchi dans un sens tellement favorable à ses intérêts.

D'ailleurs, on constate que l'Ordre des médecins, garant de notre « honneur » et de notre « probité » (cf. 29/09/09), n'a jamais éprouvé le besoin de contester « vivement » semblable gauchissement.

**Citation :** « L'accusation est soutenue, au procès Clearstream, par deux magistrats : le procureur de la République de Paris en personne, ce qui marque les grandes occasions, et l'un des membres les plus brillants de son parquet, Romain Victor. Cette équipe complémentaire a donné un coup de fouet bienvenu à l'audience de ce mardi. »

**Auteur :** S. Durand-Souffland

**Source :** LeFigaro.fr, 29/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Quel dommage qu'en d'autres « (encore plus) grandes occasions »<sup>38</sup>, les étoiles et pères fouettards du Parquet :

- mettent leur complémentarité à soutenir obstinément l'arrêt des poursuites à l'encontre des fabricants ;
- qu'ils s'acharnent réciproquement (avec le soutien actif de la cour de cassation, il faut le dire) à faire condamner dans des délais records le principal avocat des victimes...

Quel dommage, également, que loin d'enjoindre au Parquet un « coup de fouet » sur des affaires d'une ampleur aussi effroyable<sup>39</sup>, la Chancellerie ait préféré se résoudre à un alarmisme ridicule, justement dénoncé par tout le monde, mais objectivement favorable aux mis en examen dans d'autres affaires de vaccination (cf. [Les mesures de la Chancellerie](#)).

A la différence des USA, il n'y a pas besoin, en France, de voter *spécialement* une loi d'immunité à l'égard des fabricants de vaccins...

---

<sup>38</sup> Comme l'instruction sur la campagne de vaccination contre l'hépatite B, qui a dû faire *plusieurs dizaines de milliers* de victimes, voire plus de 100 000.

<sup>39</sup> Faut-il rappeler que sur le vaccin contre l'hépatite B l'instruction est ouverte depuis... 1998 avec les résultats que l'on sait ?...

**Citation** : « [la vente du vaccin contre la grippe porcine] sera une opportunité significative en termes de revenus, à la fois cette année et l'an prochain (...) C'est un joli coup de fouet à court terme pour le chiffre d'affaires et le cash flow. »

**Auteur** : Chris Viehbacher (Directeur Général de Sanofi-Aventis)

**Source** : Reuters, 24/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire** : C'est la chose la moins contestable que j'ai entendue d'un responsable depuis le début de l'alerte grippale.<sup>40</sup>

A noter, en date du 01/10/09, le titre du *Monde* : « La sécurité sociale s'oriente vers un déficit record en 2010 ». Ceci n'est pas nécessairement sans rapport avec cela...

---

<sup>40</sup> Selon *le Parisien* du 09/07/09, il existait un pré-contrat entre Sanofi et l'Etat pour l'achat de 28 millions de doses de vaccins « en cas de pandémie ». De là à penser que l'acharnement de la veille sanitaire française à gonfler les chiffres (cf. 18/09/09) et la précipitation du Ministre de la santé à certifier la réalité d'une pandémie malgré le ridicule de ses chiffres visait simplement à donner un coup de fouet bienvenu à une entreprise présentée comme vitrine industrielle de la France mais dont la santé inspirait les plus grands doutes voici encore quelques mois...

**Citation :** « Le vaccin contre la grippe A/H1N1 a été mis en place après un procédure d'autorisation de mise sur le marché rigoureuse ».

**Auteur :** Michel Legmann (président du Conseil national de l'ordre des médecins)

**Source :** AFP, 22/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Ce serait intéressant de faire un sondage (par QCM, comme à la fac.) pour évaluer le niveau de connaissance des médecins – fussent-ils membres de l'ordre – sur les exigences habituelles en matière d'autorisation de mise sur le marché.

- Attendu qu'il s'agit plutôt d'une compétence enseignée en fac. de pharmacie (du moins quand on a assisté aux cours : cf. 20/09/09).
- Attendu, de plus, que la quasi-totalité des textes réglementaires pertinents sont rédigés en anglais – langue que, de notoriété publique, la majorité des médecins français ne maîtrisent pas.

Le président du Conseil de l'ordre devrait se rappeler que « l'honneur et la probité » qu'il est supposé défendre, cela devrait commencer par ne pas dire n'importe quoi.

**Citation :** « Le Conseil de l'ordre demande aux médecins de se faire vacciner » et les encourage « vivement à être vaccinateurs ».

**Auteur :** anonyme

**Source :** AFP, 22/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Dommage que, depuis des années, ce même Conseil fasse preuve d'un enthousiasme nettement moindre pour faire respecter la loi – et l'éthique – relativement aux nombreux médecins qui refusent de soigner les bénéficiaires de la couverture maladie universelle – les pauvres, quoi (*LeMonde.fr*, 20/11/06, *Le Monde Diplomatique*, sept. 2009).

Dommage, également, que ce même Ordre ait été si timide dans le scandale des indemnités indues que s'octroient certains de ses membres (*Le Parisien*, 17 et 23/04/07).

Quel dommage, enfin, qu'oubliant l'essentiel de sa mission (défendre « l'honneur et la probité » de la profession), ce même Ordre n'ait pas pris prétexte de la grippe porcine pour « encourager vivement » ses adhérents à ne pas à se faire les valets de la promotion pharmaceutique ou les servants de l'incompétence gouvernementale ; et pour rappeler aux « experts » de la profession qu'ils sont tenus de respecter l'art. L.4113-13 du Code de la santé publique leur imposant un minimum de transparence sur leurs liens d'intérêts...

**Citation :** Les gens qui n'envisagent pas leur vaccination contre la grippe saisonnière s'appêtent à « faire une impasse risquée ».

**Auteur :** Didier Houssin (Directeur général de la santé)

**Source :** NouvelObs.com, 25/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Les dizaines de millions de Français qui, jusque récemment, tenaient la grippe pour une affection banale vont être surpris d'apprendre qu'ils ont à ce point vécu dangereusement...

Rappelons que, sauf erreur, le Directeur de la DGS est chirurgien digestif : ça a dû lui donner de l'estomac...

Parmi ses autres antécédents significatifs, on relève aussi qu'il a été responsable de la communication sur la grippe aviaire : ce rôle de grand communicant dans la gestion d'une crise fondée sur « [la fabrication] d'une inquiétude qui n'avait pas lieu d'exister », et où l'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que les autorités sanitaires françaises ont fait preuve d'un injustifiable alarmisme ([http://www.observatoire-medias.info/article.php3?id\\_article=673](http://www.observatoire-medias.info/article.php3?id_article=673)), lui confère forcément une certaine crédibilité dans la fabrication d'autres inquiétudes...

**Citation :** « La ministre de la Santé Roselyne Bachelot a insisté sur le fait que ce vaccin-là n'avait **rien à voir** avec celui contre la nouvelle grippe H1N1. La vaccination contre la grippe saisonnière "n'apportera pas de protection" contre le nouveau virus, et inversement. »

**Auteur :** anonyme

**Source :** NouvelObs.com, 25/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Faudrait savoir. Pour justifier la prodigieuse rapidité du processus d'évaluation concernant les vaccins contre la grippe porcine, les autorités n'ont cessé de se référer à leurs « quarante ans » d'expérience avec les vaccins antigrippaux, comme si passer de ceux-ci à ceux-là allait de soi. Il faut comprendre aujourd'hui que ces deux types de vaccins « n'ont rien à voir ».

Mais comme la Ministre l'a probablement oublié depuis ses études de pharmacie, lorsqu'on prétend introduire sur le marché un médicament qui n'a « rien à voir » avec ceux qui l'ont précédé, on part sur un développement très lourd techniquement et réglementairement, avec une quantité incompressible d'études pharmaceutiques, toxicologiques et cliniques – longues, complexes et incertaines. On part aussi sur un processus d'évaluation (AMM) pointilleux – incertain lui aussi.

D'expérience, ça prend *des années* – et le résultat n'est jamais garanti.

**Citation :** « Une étape importante » dans la recherche d'un vaccin contre le SIDA

**Auteur :** Les autorités sanitaires américaines

**Source :** La presse, 24/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) :  
c'est bien la question...

**Commentaire :** Je n'ai pas de compétence sur ce vaccin, mais – particulièrement au fait des « actions d'environnement » dans l'industrie pharmaceutique – je ne peux m'empêcher de trouver providentiel qu'au moment où le secteur vaccinal se trouve sévèrement discrédité, une aussi bonne nouvelle concernant une maladie aussi grave vienne réconcilier le bon peuple avec les acteurs de ce secteur.

D'ailleurs, comme le demande avec beaucoup d'à propos un journaliste du *Figaro* au directeur d'Onusida : « Est-il envisageable de mettre un jour sur le marché un vaccin dont l'efficacité ne serait pas totalement garantie ? ».

Si c'est pour la bonne cause...

Suivez mon regard...

**Citation :** La France disposera à cette date [15/10/09 : début de la campagne de vaccination] de 1 à 1,2 millions de doses, soit «un peu moins que prévu».

**Auteur :** Roselyne Bachelot

**Source :** 20Minutes.fr, 24/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Alors que la Ministre a clamé tous ces derniers jours que le processus d'évaluation ne serait pas bradé et qu'il était toujours en cours, il est donc avéré que :

- dûment « prévus », les achats de vaccins et la programmation de leur utilisation se sont bien faits *indépendamment* de toute autorisation de mise sur le marché (AMM) ;
- la campagne vaccinale va commencer *avant* l'AMM.

A ma connaissance, **le dernier précédent d'une telle anarchie réglementaire fut l'hormone de croissance de France Hypophyse**, vers le milieu des années 1970...

A bon entendeur...

**Citation :** « Les résultats des essais réalisés à cette date suggèrent que le vaccin pandémique est aussi sûr que les vaccins contre la grippe saisonnière [avec des effets secondaires] similaires »

**Auteur :** OMS

**Source :** NouvelObs.com, 24/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** C'est un B A BA de statistiques déjà expliqué dans ces pages que même si le risque d'effets indésirables était multiplié par 10 ou 100 par rapport aux fréquences données pour la grippe saisonnière, la probabilité de le détecter au cours des essais cliniques serait proche de zéro (cela s'appelle, en termes techniques, le « manque de puissance statistique »). Par conséquent :

- ou bien l'OMS ment ;
- ou bien l'OMS ne connaît rien en statistiques élémentaires.

Dans les deux cas, c'est inquiétant pour une organisation qui aime à se présenter en instance d'expertise.

**Citation :** « Nos données cliniques [sur le vaccin] seront prêtes à la mi-octobre (...). Il faudra ensuite quelques semaines pour obtenir les approbations (...) Nous pourrons livrer la France à partir de fin novembre ».

**Auteur :** Chris Viehbacher (Directeur Général de Sanofi-Aventis)

**Source :** *Le Figaro.fr*, 21/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet, car le DG de Sanofi-Aventis n'a aucune formation médicale ou pharmaceutique connue<sup>41</sup>.

**Commentaire :** A l'évidence, les fabricants vivent un insoutenable suspense, rongés d'anxiété qu'ils se trouvent à l'idée qu'exerçant leur devoir d'évaluation avec rigueur, les administrations sanitaires puissent leur refuser l'autorisation de mise sur le marché<sup>42</sup>, voire réclamer le remboursement des vaccins qu'elles ont *déjà* payés...

Quel aveu ! (Cf. [De plus en plus inquiétant](#))

---

<sup>41</sup> Qui croit que l'industrie pharmaceutique a besoin de professionnels de santé pour la diriger ? La presse économique nous a suffisamment expliqué que l'exception de son prédécesseur – G. Le Fur, effectivement pharmacien (succédant lui-même à un financier) – avait été vécue comme une *catastrophe* par les actionnaires (*Le Monde*, 11/09/08)...

<sup>42</sup> Par exemple : si les vaccins ne sont pas conformes aux spécifications technico-réglementaires en vigueur, ou s'ils exposent à des intolérances imprévues, ou s'ils s'avèrent moins efficaces qu'escomptés. Le quotidien du développement pharmaceutique, quoi...

**Citation :** « L'évaluation des bénéfices/risques plaide en faveur de la vaccination (...) D'ailleurs, le nombre de syndromes de Guillain-Barré n'est pas plus élevé que pour le vaccin contre la grippe saisonnière. »

**Auteur :** Vincent Enouf (responsable du Centre national de référence pour la grippe de l'Institut Pasteur)

**Source :** Le Monde, 21/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Pour l'heure, les données des essais cliniques sont la propriété des fabricants : sauf à exercer comme consultant chez eux (d'où obligation d'une déclaration de liens d'intérêts avant une intervention publique), on voit mal comment le responsable en question y aurait eu accès (d'autant qu'il n'apparaît pas dans la liste des experts de l'AFSSAPS).

En tout état de cause, le nombre total de sujets ayant été exposés à chaque nouveau vaccin ne doit pas, d'expérience, dépasser actuellement quelques centaines : c'est un échantillon un peu faible pour vérifier une fréquence de Guillain-Barré estimée, dans le même article, à un maximum de 2 « *par million de personnes vaccinées* » (qui amène à escompter une fréquence de 0,0002 victime par centaine de patients exposés...). Pour le dire en d'autres termes, même si la probabilité des Guillain-Barré liés aux nouveaux vaccins était multipliée par dix ou cent, la probabilité de s'en apercevoir sur quelques centaines de patients serait infinitésimale.

Semblable réassurance est donc statistiquement intenable : mais elle est un indicateur – parmi d'autres – de la crédibilité éthique et scientifique des évaluations colportées par les « responsables »...

**Citation :** « Quant aux complications neurologiques, tel le syndrome de Guillain-Barré (...) - qui se traduit par des paralysies généralement régressives en quelques jours -, elles sont rarissimes : 1 cas sur 1 million. (...) les 532 cas de Guillain-Barré (dont une trentaine mortels) survenus aux États-Unis en 1976 après la vaccination hâtive de 40 millions de personnes sont dans toutes les mémoires »

**Auteur :** Sandrine Cabut

**Source :** *Le Figaro*, 21/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : on ne sait pas si l'intéressée est professionnelle de santé.

**Commentaire :** Avec une telle puissance de calcul mental, cette fille perd son temps dans le journalisme : elle devrait postuler à l'Institut de veille sanitaire...

**Citation** : « L'Etat semble craindre un scénario de type canicule »

**Auteur** : Anonyme

**Source** : *LCI.fr*, 21/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire** : Avec une veille sanitaire dont les recensements hebdomadaires oscillent entre 5 000 à 20 000 victimes, soit un delta de 15 000 personnes (*Le Figaro.fr*, 08/09/09), on a déjà « un scénario de type canicule »...

**Citation :** « Les vaccins antigrippaux sont généralement bien tolérés (...). Les effets secondaires les plus fréquents sont des réactions locales. Plus rarement, on observe une réaction générale avec fièvre, fatigue, etc., rapidement réversible. Quant aux complications neurologiques, tel le syndrome de Guillain-Barré - qui se traduit par des paralysies généralement régressives en quelques jours -, elles sont rarissimes : 1 cas sur 1 million »

**Auteur :** Paul Léophonte, « pneumologue, auteur de l'ouvrage *Les Gripes en question* (Éditions Privat) »

**Source :** *Le Figaro*, 21/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Pour avoir des données fiables sur la tolérance des vaccins antigrippaux, il conviendra d'aller chercher des sources internationales plus fiables que *Les Gripes en question...*

**Citation :** « Je n'imagine pas qu'un professionnel de santé puisse ne pas se faire vacciner. »

**Auteur :** Roselyne Bachelot

**Source :** Grand Jury RTL-LCI-Le Figaro, 20/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Quand la presse nationale et internationale s'accordent sur le fait qu'une majorité de professionnels déclarent refuser le principe de cette vaccination (pour ne point parler des courageux qui, sans le dire tout haut, pensent tout bas qu'ils ne l'accepteront sous aucun prétexte), prendre en considération un refus aussi massif ne devrait pas être une question *d'imagination* : mais de lucidité, tout simplement...

Rappelons que la Ministre avait déjà *imaginé* qu'on pourrait commencer la vaccination le 28/09/09 – *avant* que les vaccins n'aient reçu l'AMM.

Elle *imagine* aussi qu'elle peut être à la fois ministre et présidente de région (cf. 04/09/09) alors que sur la seule question de la « gripette » (B. Debré), ses déclarations et décisions sont une suite ininterrompue de contradictions et d'incohérences.

Avec une *imagination* aussi productive, la Ministre s'inscrit au carrefour de deux traditions :

- la poésie en politique (Charles d'Orléans<sup>43</sup>, Lamartine, Senghor, Césaire...)
- mai 1968 (« l'imagination au pouvoir ! »)

Ceci explique cela (cf. 04/09/09) : elle devait être sur les barricades au moment des cours sur la réglementation des médicaments, quand elle était inscrite en fac de pharmacie...

---

<sup>43</sup> « Le temps a laissé son manteau de vent, de froidure et de grippe/ (...) Il n'est ni bête ni oiseau qu'en son jargon ne chante ou crie/ le vaccin, vite, le vaccin...

**Citation :** « Je m'en réfère aux meilleurs épidémiologistes, infectiologues, virologues aussi bien de l'Organisation mondiale de la Santé, des instances européennes et de nos professionnels de santé (...) Ils signalent que l'immunité avec adjuvants est meilleure »

**Auteur :** Roselyne Bachelot (ministre de la santé)

**Source :** Grand Jury RTL-LCI-Le Figaro, 20/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :**

1. Cela apprendra aux autres à ne pas être « les meilleurs »<sup>44</sup> ....
2. L'immunité est sans doute « meilleure » avec adjuvants (ils sont même faits pour ça) : les réactions auto-immunes aussi...

---

<sup>44</sup> On peut juste reprocher à la ministre une certaine pauvreté rhétorique : lorsqu'elle avait essuyé les critiques de B. Debré, elle avait renvoyé l'hospitalo-universitaire à sa spécialité « d'urologue » (*Le Point.fr*, 27/07/09) en lui opposant déjà « les meilleurs médecins virologues, infectiologues et épidémiologistes » qu'elle consultait. Outre qu'elle oublie (ignore ?) que certains des virologues qu'elle consulte ne sont pas médecins, elle n'a pas peur d'un retour de bâton : qu'est-ce qui se passera si un contradicteur la recadre sur sa principale compétence professionnelle documentée ?

**Citation** : « La grippe A se propage plus vite en France qu'ailleurs en Europe »

**Auteur** : anonyme (titre)

**Source** : *Le Parisien.fr*, 18/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire** : Ce n'est pas partout « en Europe » :

- qu'on a envoyé les pompiers (parfois aidés du SAMU) kidnapper les enrhumés<sup>45</sup> ;
- qu'on a une veille sanitaire qui hésite, chaque semaine, sur un recensement de victimes oscillant entre 5 000 à 20 000, soit un éventail *de un à quatre* (*Le Figaro.fr*, 08/09/09)<sup>46,47</sup> – sachant qu'à trois poils près, ce sont des oscillations du même ordre de grandeur qui ont donné lieu au drame de la canicule [15 000 victimes], en août 2003...

---

<sup>45</sup> Ce n'est pas partout qu'on a limité, par exemple, à « fièvre supérieure à 38°C » les symptômes justifiant de contacter son médecin traitant pour suspicion de grippe porcine ([http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/article.php3?id\\_article=670](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/article.php3?id_article=670)). Avec une symptomatologie aussi discriminative (et une réactivité de certains médecins qui, d'expérience, ne l'est pas davantage), on voit bien comment les chiffres peuvent monter très vite...

<sup>46</sup> Cela rappelle l'histoire de la jeune comptable qui, invitée à vérifier ses chiffres, vient fièrement présenter les divers résultats auxquels elle est arrivée à chaque vérification : en France, l'épidémiologie dépasse la fiction...

<sup>47</sup> Eu égard à l'ampleur de telles incertitudes (c'est comme si on disait que la population française est comprise entre 60 et 240 millions de personnes, ou que votre salaire sera entre 1000 et 4000 euros), on mesure par comparaison le sérieux scientifique de l'OMS qui, de son côté, n'hésite pas à donner des relevés épidémiologiques *à l'unité près* : 89 921 malades le 3/07/09 (*Le Monde*, 04/07/09) – pas un de plus pas un de moins... On rappelle que le total de l'OMS est basé sur les relevés nationaux, comme ceux de la France qui, en l'espace d'une semaine, peuvent hésiter sur 15 000 patients...

**Citation :** « Pour moi, en période de pandémie et d'un point de vue collectif, il n'y a pas de doute à avoir : le bénéfice de la vaccination est considérable. Rendez-vous compte que si l'on vaccinait la moitié des Français, cela stopperait l'épidémie en France »

**Auteur :** Bruno Lina

**Source :** *Le Parisien*, 16/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :**

1. C'est magique d'avoir des gens comme ça qui n'ont *a priori* aucun doute sur le bénéfice « considérable » de la vaccination alors même que l'AFSSAPS, d'abord suspectée de vouloir saboter le processus d'AMM (on se demande bien pourquoi), s'échine à répéter que « il n'est pas question de commencer à vacciner sans que les procédures de sécurité ne soient complètement terminées » (*Le Parisien*, 14/09/09). Or, « il n'y a pas de doute à avoir » – qu'on se le dise. Sous la pression de l'actualité, c'est devenu part intégrante de l'idéologiquement correct que de dénoncer les sectes qui noyautent les milieux anti-vaccinalistes (« Psychose de la grippe, miroir des sociétés », *Le Monde diplomatique*, sept 2009) : mais qu'est-ce qu'il peut y avoir comme Voyants chez les vaccinalistes !...
2. Notoirement, l'administration sanitaire a vacciné « la moitié des Français » contre l'hépatite B : elle ne cesse de déplorer que ce ne fut pas assez...
3. Trois semaines auparavant (*Le Monde*, 26/08/09), un autre expert jugeait qu'il suffirait de vacciner « un tiers » de la population seulement pour barrer l'épidémie : à l'échelle de la France, la différence d'un tiers à la moitié, ça fait quand même plus de 10 millions de personnes – une paille... Le même soutient que la grippe porcine tuerait « 100 fois plus » que la grippe saisonnière – sachant que, de notoriété publique, personne ne sait très bien comment évaluer la mortalité de la grippe saisonnière...

Il y a du rififi dans les « modèles mathématiques » de l'épidémiologie française...

**Citation** : « Grippe A : le décès qui change tout »

**Auteur** : anonyme (titre en page de couverture)

**Source** : *Le Parisien*, 16/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire** : Lorsqu'à dix jours d'intervalle, deux accidents d'avion font 315 morts pour le premier et 287 morts pour le second, on vous explique que vous êtes un abruti si vous en tirez quelque appréhension additionnelle pour prendre l'avion – réputé le moyen de transport le plus sûr (*sic*). Les concepts techniques pertinents pour une telle réassurance, c'est que votre *perception du risque* est déformée par une *surévaluation de l'anecdotique*.

Je résume pour voir si vous suiviez : 602 morts sur 10 jours, c'est malheureux, mais épidémiologiquement *anecdotique*, tandis que *le* décès qu'attendaient depuis 6 mois les boutefeux de la veille sanitaire, ça « change tout »...

**Citation :** « Grippe A : 40% des décès frappent les bien portants (...) Pour l'instant, on ne connaît pas bien le taux de décès lié à ce virus. Pour cela, il faudrait connaître le nombre exact de personnes ayant été infectées et le nombre exact de personnes décédées »

**Auteur :** Martine Perez

**Source :** *Le Figaro.fr*, 14/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** *No comment...*

**Citation :** « Je ne crois pas aux effets secondaires graves neurologiques de ce vaccin »

**Auteur :** Claude Hannoun (« éminent virologue »)

**Source :** *Le Parisien*, 14/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :**

1. La réalité des effets neurologiques d'un médicament n'est pas une question de foi (« je ne crois pas »), mais d'évaluation technico-réglementaire : précisément ce type d'évaluation qui devrait conditionner l'autorisation de mise sur le marché (AMM)...
2. Qui a dit que les problèmes de tolérance que peut poser un vaccin se limitaient aux effets secondaires *neurologiques* ?

**Citation :** Il a rappelé que les vaccins étaient actuellement « en cours de certification. Ensuite les laboratoires nous livreront la totalité des vaccins que nous avons commandés jusqu'à la fin du mois de décembre. Nous serons tout à fait à même de vacciner une grande partie de la population, la totalité si les Français le souhaitent, alors même que la pandémie va durer »

**Auteur :** François Fillon

**Source :** La Tribune.fr, 11/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet (le premier ministre n'est pas un professionnel de santé)<sup>48</sup>

**Commentaire :**

- C'est quoi une « certification »<sup>49</sup> dont on connaît d'avance le résultat ? Quel serait le plan B si elle était refusée ?
- Il est inquiétant d'entendre un responsable de ce niveau affirmer dès le 11/09/09 que les vaccins sont « en cours de certification » alors que le directeur général d'un fabricant impliqué reconnaîtra quinze jours plus tard (cf. Viehbacher, 21/09/09) que ses données cliniques ne sont pas prêtes : n'est-ce pas la preuve rétrospective que la décision de « certification » a bien été prise *a priori* et indépendamment de toute évaluation ?

---

<sup>48</sup> Cela ne l'empêche pas, le cas échéant, d'avoir des conflits d'intérêts : mais qui ne relèveraient pas de la loi à laquelle on se réfère ici.

<sup>49</sup> Entendez : « d'autorisation de mise sur le marché (AMM) ». L'AMM n'a rien à voir avec un processus de certification : le premier ministre n'a pas l'air, lui non plus, trop à l'aise avec la législation pharmaceutique.

**Citation :** « Il n'est pas indispensable d'avoir des chiffres précis (...) La dynamique de l'épidémie en dit plus que le nombre de cas. »

**Auteur :** Françoise Weber (directrice de l'Institut de veille sanitaire)

**Source :** Le Monde, 10/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** C'est sûr qu'une épidémie aussi « dynamique », on la reconnaît rien qu'à l'oreille, à sa façon de monter les escaliers... M'enfin et blague à part : on fait comment pour évaluer une « dynamique » épidémiologique sans chiffres ?

Ce qu'il y a de drôle, avec les responsables français, c'est qu'à chaque fois qu'ils essaient de rattraper une gaffe, ils en font une encore pire.

- Ce mâle exposé d'impressionnisme appliqué à l'épidémiologie, c'était pour faire oublier que les relevés hebdomadaires de la veille sanitaire sont complètement discordants (*Le Figaro.fr*, 08/09/09).
- On verra par ailleurs la ministre s'enfermer à chaque fois qu'elle essaiera de rattraper la bourde d'avoir payé 94 millions de doses de vaccins *avant* qu'ils n'aient obtenu une autorisation de mise sur le marché, puis d'avoir clamé qu'on allait vacciner vite et bien, mais toujours *avant* l'AMM.
- Mention spéciale, aussi, pour le président du Comité technique des vaccinations qui, tardivement alerté sur les adjuvants (déjà présents dans les vaccinations obligatoires de toute éternité), admet qu'ils peuvent exposer les enfants (et les femmes enceintes) à des réactions auto-immunes dangereuses...

Avec l'administration sanitaire française, « la dynamique » des bourdes en dit *encore* plus que chacune considérée isolément.

**Citation :** « Chez les enfants (...), il existe un risque de déclencher des maladies auto-immunes [avec les adjuvants] »

**Auteur :** Daniel Floret (président du Comité technique des vaccinations)

**Source :** *Le Parisien*, 4/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Première nouvelle : depuis quand ce risque auto-immun lié aux adjuvants a-t-il été pris en compte par le Comité technique des vaccinations dans les obligations vaccinales qu'il établit ou les recommandations qu'il concocte *via* son calendrier des vaccinations ?

Ce d'autant que dans une interview ultérieure à *LCI.fr* (21/09/09), le même ne craint pas de préciser que « les adjuvants sont aussi utilisés de longue date dans les vaccins contre le tétanos ou la diphtérie » : les vaccins obligatoires, justement...

**Citation :** « Si on met en place une vaccination de masse, c'est qu'on pense que le bénéfice (...) est supérieur aux risques éventuels. (...) Quelle que soit la politique vaccinale décidée en France, il sera très important de suivre les effets potentiellement indésirables de ces vaccins »

**Auteur :** Carmen Kreft-Jais (chef du département de pharmacovigilance de l'AFSSAPS)

**Source :** *Le Parisien*, 4/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Les Français croyaient jusqu'alors que l'évaluation des effets indésirables relevait d'un processus technico-réglementaire lourd et précis *d'évaluation* (l'autorisation de mise sur le marché) et non d'une simple « pensée ». Ils apprécieront d'apprendre qu'une vaccination « de masse » puisse être décidée *avant* que n'aient été évalués « les effets potentiellement indésirables des vaccins » : cela ne sera pas sans leur rappeler un inquiétant précédent (<http://www.rolandsimion.org/spip.php?article55>).

**Citation :** « Seules ces AMM [autorisations de mise sur le marché] certifient la qualité et l'innocuité de ces vaccins ».

**Auteur :** « Le ministère de la santé »

**Source :** *Le Parisien*, 04/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Qu'est-ce qui va se passer si les 94 millions de doses achetées – et, apparemment, payées comptant – *avant* que l'AMM ne soit octroyée se révèlent non conformes aux critères de « qualité » et « d'innocuité » supposés conditionner une telle autorisation.

Les distiller ? *Cuvée Grippe porcine, année 2009*. On savait déjà que le prix des antiseptiques désormais imposés dans les lieux publics les plus humbles dépassait celui du Cognac : mais alors là !...

**Citation :** « (...) je suis tout à fait capable d'être à la fois ministre et présidente de région »

**Auteur :** Roselyne Bachelot

**Source :** *Le Parisien*, 04/09/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet (débat sur le cumul)

**Commentaire :** Vu la façon dont elle s'enferme chaque jour sur la question pourtant très simple (mais exigeante) de l'autorisation de mise sur le marché, on a l'impression qu'elle a déjà du mal à être « à la fois » ministre de la santé et ancienne étudiante en pharmacie.

**Citation :** « L'industrie est mobilisée pour répondre à des commandes record de vaccins contre la grippe A. Un enjeu de santé publique... et une concurrence acharnée.

Pas de trêve estivale pour les pros du vaccin. Chez GlaxoSmithKline (GSK) et Novartis, les usines tournent vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept depuis plusieurs semaines déjà. A Val-de-Reuil (Eure), l'un des deux sites mondiaux de production de Sanofi Pasteur, les jours fériés ne le sont plus. "Nous devons produire le plus grand nombre de doses possible le plus rapidement possible", résume le directeur, Dominique Maugeais. Son credo : "Ne perdre aucune journée, aucun instant de production." »

**Auteur :** Valérie Lion

**Source :** L'Express.fr, 28/08/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** Quelle audace, ces industriels ! Quel cran ! Quelle témérité !

Que va-t-il se passer, hein, que va-t-il se passer si l'AMM leur est refusée ?

Tout ce travail pour rien !...

Pour rien...

**Citation :** « Il n'est pas question de les administrer avant d'obtenir courant octobre les autorisations de mise sur le marché »

**Auteur :** Roselyne Bachelot

**Source :** Le Figaro.fr, 27/08/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Rappelons que dans une circulaire adressée aux préfets en date du 21/08/09 (soit moins d'une semaine auparavant), la même annonçait non moins péremptoirement que la vaccination pourrait débuter « à compter du 28 septembre ».

Rappelons aussi que, sauf erreur de pointage, c'était *la première fois* que la ministre conditionnait quoi que ce soit à l'obtention *préalable* d'une AMM.

La ministre avait bien lu *France-soir* (26/08/09) où, également pour la première fois, j'avais introduit ce préalable dans le débat public.

Mais tout en rectifiant sa communication avec une célérité digne d'éloges, elle n'avait pas eu le temps de se renseigner sur ce qu'on appelle exactement « AMM » : elle ne savait pas encore qu'on ne peut pas en fixer *d'avance* la date...

Au fond et pour récapituler *clairement* la communication ministérielle sur ces questions : **la ministre s'est attachée à rectifier rétrospectivement ses anticipations en les conditionnant à un prérequis acquis d'avance...**

Comme elle le déplorera plus tard : « La crainte *irrationnelle* liée à la vaccination peut toujours resurgir » (*Le Moniteur des pharmacies*, 26/09/09)...

**Citation :** « Plus de 3.500 personnes ont déjà reçu le vaccin dans le cadre d'une étude de phase III, la dernière avant la demande d'autorisation de mise sur le marché (...) "On devrait pouvoir déterminer si une ou deux doses sont nécessaires pour être vaccinés", a déclaré Marie-Paule Kieny, experte auprès de l'OMS »

**Auteur :** Anonyme

**Source :** LCI.fr, 06/08/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : sans objet

**Commentaire :** En principe, les études de recherche de posologie (dites de *dose-ranging* dans le jargon du développement pharmaceutique) relèvent de la phase **II** : elles précèdent et même *conditionnent* les études de phase **III**. Il faut donc comprendre que pour avoir l'autorisation plus rapidement, on a mis la charrue avant les bœufs : on a administré le médicament, mais sans avoir étudié la posologie utile : si l'on avait besoin d'une preuve supplémentaire que le développement des vaccins contre la grippe porcine a bien été saboté...

A tout faire à l'envers, on va finir par en arriver, une fois les vaccins sur le marché, à faire chez les gens ce qu'on appelle les « prérequis toxicologiques » – normalement effectués chez les animaux et qui *conditionnent* la première introduction chez l'homme (notamment pour tester les adjuvants – et les nouvelles méthodes de culture !)

Pour une fois, cela ne va pas être une exagération rhétorique de soutenir qu'on a *traité les gens comme des cobayes...*

**Citation :** « On estime qu'en vaccinant d'emblée 90 % des enfants, on parviendra à réduire de moitié la taille de l'épidémie. »

**Auteur :** Bruno Lina

**Source :** Sud-Ouest.com, 17/07/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** « On » avait déjà estimé qu'en vaccinant tous les enfants des classes de 6<sup>e</sup>, on allait réduire la fréquence de l'hépatite B dans les sous-populations qui s'obstinent à garder des comportements à risque : il n'y a pas que le Téléthon comme grande cause pour mobiliser les jeunes...

« On » pourrait aussi estimer qu'en détournant l'argent de la cantine scolaire, on pourrait l'employer à des trucs plus utiles que nourrir les gamins.

D'autant qu'en parallèle, « on » pourrait les gaver de beurre : on parviendrait peut-être à réduire « de moitié » les surplus européens...

« On » n'a pas idée comme les enfants peuvent être utiles – surtout en démocratie où pour un oui pour un non, les adultes s'autorisent à gueuler... Les enfants, ça ne vote pas – et ça descend rarement dans la rue...

**Citation :** « La grippe A est-elle une "invention" de l'industrie pharmaceutique? »

C'est la thèse, un peu paranoïaque, du "grand complot mondial". (...) Ce serait prêter aux grands labos une importance et une capacité technologique qu'ils n'ont pas. En outre, avec un investissement de 700 millions d'euros, les enjeux économiques peuvent sembler importants, mais à l'échelle du trou de la Sécurité sociale (des dizaines de milliards d'euros), ils ne représentent finalement pas grand chose. »

**Auteur :** Vincent Olivier

**Source :** L'Express.fr (09/07/09)

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire :** Dans la famille *Je raisonne comme un chaudron*, je demande ce gars-là...

- Il serait plus convaincant de poser le diagnostic de « paranoïa » en fin de démonstration plutôt qu'en présupposé.
- A quoi correspond l'investissement de 700 millions d'euros ? D'où sort ce chiffre ?
- Que vient faire le trou de la sécu pour exonérer les fabricants ? Si je fais un hold-up à la Poste, en quoi le déficit faramineux de l'Etat (qui contrôle encore l'entreprise à l'heure où s'écrivent ces lignes) change quoi que ce soit à mon butin ?
- Le trou de la sécu, ce n'est pas seulement le prix des vaccins inutiles (coût direct) : c'est aussi le coût indirect de leurs complications. Cela coûte combien à la sécurité sociale que le nombre de sclérosés en plaques soit passé de moins de 25 000 avant la campagne de vaccination contre l'hépatite B à plus de 80 000 après ?

**Citation** : « Les vaccins issus des différents laboratoires sont très ressemblants et **ont tous reçu l'autorisation de mise sur le marché** délivrée par l'Agence française des produits de santé. 'Il n'y a pas de différence majeure dans l'efficacité de ces différents vaccins (...)' précise le professeur Bruno Lina. (...) Les livraisons [de vaccins] devront avoir lieu entre le 15/09/09 et le 31/01/10. Ces clauses sont incluses de façon explicite dans les contrats qui **seront** signés avec les laboratoires »

**Auteur** : Marc Payet

**Source** : *Le Parisien*, 9/07/09

**Déclaration de liens d'intérêts** (Art. L.4113-13 du Code de la santé publique) : néant

**Commentaire** : Rappelons qu'à cette date, *aucun essai* clinique n'avait encore été même entrepris avec les vaccins contre la grippe. Ce nonobstant, au terme d'une enquête manifestement documentée aux meilleurs sources, il apparaît qu'en juillet encore (alors que les premières unités de vaccins n'étaient même pas disponibles, encore moins testées chez les animaux ou les gens !), les autorités sanitaires françaises **considéraient bel et bien l'AMM comme acquise d'avance** – jugeant qu'il ne restait plus qu'à fixer les modalités de livraison...

C'est du jamais vu dans l'histoire de la pharmacie moderne<sup>50</sup>...

On tiendra pour moins exceptionnel, en revanche, le propos de Lina (un des « experts » les plus consultés sur cette affaire) qui n'a même pas besoin du moindre test pour affirmer *publiquement* que les vaccins sont efficaces : un expert qui dit n'importe quoi, c'est tellement banal...<sup>51</sup>

---

<sup>50</sup> Compte tenu de l'enjeu en termes de santé publique, notons que si *Le Parisien* avait mal compris, les autorités sanitaires n'auraient pas manqué de publier un rectificatif...

<sup>51</sup> Selon *Le Figaro.fr* du 12/08/09, « l'OMS vient seulement de fournir les fabricants de vaccins en H1N1 (...) Les plus optimistes parient pour une disponibilité du vaccin en novembre-décembre, les plus pessimistes en janvier, indique le Dr Jean-Marie Cohen ». A cette date, par conséquent, des prototypes de vaccins n'étaient même pas encore disponibles : **l'octroi d'une AMM avait cependant été publiquement annoncé plus d'un mois auparavant** ! Il est facile de vérifier que l'inconscience de l'administration dans ses aveux éhontés va cesser à partir de fin août, lorsque j'aurai pour la première fois déclaré publiquement que « on a payé un vaccin qui n'était pas prêt. Et qu'on m'explique comment on fabrique un vaccin en trois mois alors qu'il a toujours fallu des années pour n'importe quel médicament » (*France-Soir*, 26/08/09). C'est seulement à partir de ce moment que le Ministère va essayer de justifier rétrospectivement son inconscience en clamant, au prix d'innombrables contradictions pointées dans ces pages, qu'il n'était pas question de brader l'AMM. L'AMM n'a pas été « bradée » : le Ministère a même *payé* les fabricants (sur l'argent des contribuables) pour leur offrir l'AMM et les prier d'accélérer les livraisons !